



ÉTAT DES RÉALISATIONS 2002-2003

MISE EN OEUVRE DE L'ARTICLE 41 DE LA
LOI SUR LES LANGUES OFFICIELLES

MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA



ÉTAT DES RÉALISATIONS 2002-2003 DU MINISTÈRE DE LA JUSTICE DU CANADA

TABLE DES MATIÈRES

Renseignements généraux	3
Champion des langues officielles	9
Groupe du droit des langues officielles	10
Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme.....	15
Direction des ressources humaines	17
Programme national d'administration de la justice dans les deux langues.....	
officielles (PAJLO)	18
Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant	20
Stratégie nationale pour la prévention du crime	25
Programme d'innovation, analyse et intégration	28
Politique sur la justice pour les jeunes	29
Formation juridique	30
Priorités et planification	31
Relations intergouvernementales et externes	32
Direction des services législatifs	34
Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction	39
Annexe A – Réalisations des coordonnateurs régionaux.....	42
Annexe B – Description des projets.....	48
Annexe C – Liste des projets financés par le Centre national de la prévention du.....	
crime.....	55

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2002-2003

RENSEIGNEMENTS GÉNÉRAUX

Ministre responsable : L'honorable Martin Cauchon
Ministre de la Justice et Procureur général du Canada

1. Identification de l'organisme

Ministère de la Justice du Canada

284, rue Wellington
Ottawa (Ontario)
K1A 0H8
Tél. : (613) 957-4358
Télec: (613) 946-3106
<http://www.canada.justice.gc.ca>

2. Brève description du présent rapport

Ce rapport présente les réalisations du ministère de la Justice pour l'année 2002-2003 relativement à la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

3. Brève description du mandat de l'organisme

Le ministère de la Justice veille à ce que le système de justice du Canada soit aussi équitable, accessible et efficace que possible. Il aide le gouvernement fédéral à élaborer des politiques, à rédiger des lois et à les réformer au besoin. Il agit également à titre d'avocat du gouvernement en lui donnant des avis juridiques, en engageant des poursuites dans les affaires relevant des lois fédérales et en représentant le gouvernement du Canada devant les tribunaux. Le ministère de la Justice sert ainsi les Canadiennes et les Canadiens indirectement en faisant fonction de cabinet juridique du gouvernement plutôt que de s'occuper directement des affaires personnelles ou individuelles des citoyens. Ses responsabilités reflètent le double rôle du [ministre de la Justice](#), qui est également le procureur général du Canada. En tant que ministre, celui-ci s'occupe des questions de politiques et de leurs rapports avec le système de justice et, en sa qualité de procureur général, il est le premier conseiller juridique de la Couronne.

Le ministère de la Justice gère un certain nombre de programmes susceptibles d'intéresser les communautés de langue officielle en situation minoritaire, dont la Stratégie nationale pour la prévention crime : <http://www.prevention.gc.ca/fr/>.

Par ailleurs, le ministère de la Justice gère conjointement avec Patrimoine canadien le Programme d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO). Pour de plus amples renseignements, veuillez consulter le site web suivant : <http://www.pajlo.org>

4. Responsables du dossier

Premier conseiller juridique	Coordonnatrice nationale	Personne-ressource
Yves de Montigny Premier conseiller juridique Groupe du droit public 284, rue Wellington Pièce ECE-3009 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 957-4939 Télé. : (613) 957-1403 yves.demontigny@justice.gc.ca	Lucie A. Charron Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington Pièce TSA-5013 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 946-7017 Télé. : (613) 946-3106 lucie.charron@justice.gc.ca	Suzanne Poirier Avocate générale Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme 284, rue Wellington, Pièce TSA-5014 Ottawa (Ontario) K1A 0H8 Tél. : (613) 952-1119 Télé. : (613) 946-3106 Suzanne.poirier@justice.gc.ca
Edmonton	Terre-Neuve, Î.-P.-É. Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick	Colombie-Britannique
Richard Keswick Avocat Bureau régional d'Edmonton Justice Canada 211, Immeuble de la Banque de Montréal Edmonton (Alberta) T5J 3Y4 Tél. : (780) 495-5358 Télé. : (780) 495-2854 rkeswick@justice.gc.ca	Jane Rutherford Gestionnaire principale des programmes Bureau régional de l'Atlantique Justice Canada 812-215, rue Water Casier 62, Atlantic Place St-John's (Terre-Neuve-et- Labrador) A1C 6C9 Tél. : (709) 772-3057 Télé. : (709) 772-8055 Jane.rutherford@justice.gc.ca	Pierre Rousseau Avocat général Politique, programmes et intégration Bureau régional de Vancouver Justice Canada Robson Court 900-840, rue Howe Vancouver (C. B.) V6Z 2S9 Tél. : (604) 666-6009 Télé. : (604) 666-7121 pierre.rousseau@justice.gc.ca

Montréal	Saskatoon	Winnipeg
<p>Lise Bertrand Directrice Direction des politiques et programmes Bureau régional du Québec Justice Canada Complexe Guy Favreau, 200, boul. René-Lévesque Ouest Tour est, 9e étage Montréal (Québec) H2Z 1X4 Tél. : (514) 496-2391 Télec. : (514) 283-9690 lise.bertrand@justice.gc.ca</p>	<p>Noël Bernard Conseiller à la formation et à l'apprentissage Bureau régional de Saskatoon Justice Canada 10e étage 123, 2e avenue sud Saskatoon (Saskatchewan) S7K 7E6 Tél. : (306) 975-4136 Télec. : (306) 975-4030 noel.bernard@justice.gc.ca</p>	<p>Marianne Rivoalen Avocate Service du droit autochtone Bureau régional du Manitoba Justice Canada 310, rue Broadway Pièce 301 Winnipeg (Manitoba) R3C 0S6 Tél. : (204) 983-5440 Télec. : (204) 984-5910 marianne.rivoalen@justice.gc.ca</p>
Toronto	Whitehorse	Yellowknife
<p>Julie Jai Directrice des communications Bureau régional de l'Ontario Justice Canada Tour Exchange 130, rue King ouest, Pièce 3400 Case postale: CP 36 Toronto (Ontario) M5X 1K6 Tél. : (416) 973-2310 Télec. : (416) 973-3004 julie.jai@justice.gc.ca</p>	<p>Peter Chisholm Chef de section Poursuites pénales Bureau régional du Yukon Justice Canada Immeuble Elijah Smith 200-300, rue Main Whitehorse (Yukon) Y1A 2B5 Tél. : (867) 667-3994 Télec.: (867) 667-3979 pchisholm@justice.gc.ca</p>	<p>Diane Sylvain Directrice régionale Bureau régional des Territoires du Nord-ouest Justice Canada Immeuble Joe Tobie 5020, rue 48, CP 8 Yellowknife (Territoires du Nord-Ouest) X1A 2N1 Tél. : (867) 669-6910 Télec. : (867) 920-4022 diane.sylvain@justice.gc.ca</p>
Nunavut		
<p>Richard Meredith Directeur régional Bureau régional du Nunavut Justice Canada CP 1030 Iqaluit (Nunavut) X0A 0H0 Tél. : (867) 975-4611 Télec. : (867) 975-4606 richard.meredith@justice.gc.ca</p>		

5. Période couverte

Le présent rapport vise la période qui s'échelonne du 1^{er} avril 2002 au 31 mars 2003.

Contexte

Le Ministère de la Justice a décidé d'élaborer deux volets distincts, interreliés et parallèles, pour la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Volet communautaire

Ce volet répondra d'une façon plus précise aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire concernant l'accès aux programmes du Ministère et leur participation à l'élaboration des politiques du ministère.

Un tel choix de départ réduit le risque d'éparpillement et assure que les personnes responsables du volet communautaire pourront ainsi concentrer leurs efforts, leur énergie et les ressources disponibles sur l'atteinte de résultats précis qui répondront à des besoins prioritaires identifiés par les communautés minoritaires et le Ministère.

Volet Accès à la justice et dualité linguistique

Un volet ciblera d'une façon particulière toute la question de l'accès à la justice et des besoins des justiciables. Le *Plan d'action pour les langues officielles* présente des grands axes stratégiques dans ce domaine (section 4.2.3, page 47). Le ministère de la Justice produira un plan stratégique et un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats qui visera spécifiquement la mise en œuvre de ces initiatives concernant l'accès à la justice. La promotion de la dualité linguistique inscrite à l'article 41 de la *Loi* sera aussi intégrée à ce plan stratégique.

6. Moyens pris pour identifier les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire sur le plan national ainsi que dans les provinces et territoires

En septembre 2002, le ministère de la Justice a entrepris une démarche de planification stratégique sur la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

La conception d'un plan stratégique s'est faite à partir des quatre étapes suivantes :

1. l'analyse de l'environnement;
2. l'identification des résultats directs, indirects, intermédiaires et ultimes
3. l'élaboration de l'approche du Ministère dans la mise en œuvre de l'article 41 de la Loi;
4. la conception d'un cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats.

(CGRR)

Constats concernant la mise en œuvre de l'article 41 au ministère de la Justice : 1994-2002

Une analyse de l'environnement réalisée à l'automne 2002 a permis de déceler les constats suivants :

Le niveau de rayonnement interne concernant la mise en œuvre de l'article 41 est élevé dans le domaine de l'accès à la justice mais à peu près inexistant dans le domaine des orientations sociales, sauf dans le cas de certaines directions générales qui connaissent mieux les communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Le niveau de rayonnement dans les communautés est très limité. En général, les communautés de langue officielle en situation minoritaire connaissent peu ou pas du tout les programmes et services du ministère de la Justice. Cet état de fait ne se limite pas aux communautés de langue officielle en situation minoritaire. Le Ministère a publié une étude en décembre 2000 qui confirme que l'ensemble du public canadien connaît mal les programmes et services du ministère de la Justice. Cette étude recommande que le Ministère prenne des mesures pour sensibiliser davantage le public aux activités et programmes qui protègent et défendent les droits de la population canadienne.

Les besoins des communautés dans la mise en œuvre de l'article 41 se situent à deux niveaux : les besoins liés à l'accès à la justice et ceux liés à l'élaboration des orientations sociales du ministère de la Justice.

À ce jour, presque tous les efforts de mise en œuvre de l'article 41 ont abordé uniquement les besoins liés à l'accès à la justice. Moins d'efforts sont dédiés aux orientations sociales.

Certains groupes et certains segments dans les communautés de langue officielle en situation minoritaire sont défavorisés ou peuvent être défavorisés à plusieurs points de vue, entre autres : les femmes vivant des situations d'agression et de violence, les communautés ethnoculturelles, les jeunes et les aînés. Les besoins des groupes à risque rejoignent surtout les initiatives découlant des orientations sociales du Ministère. Dans certains cas, ces besoins rejoignent aussi les initiatives liées à l'accès à la justice.

7. Principaux besoins identifiés aux niveaux national, provincial et territorial

Consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire

Suite à une analyse de l'environnement et une consultation auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire en novembre 2002, une mise en œuvre efficace et efficiente de l'article 41 – volet communautaire devra répondre à quatre catégories de besoins précis :

1. Le ministère de la Justice doit mieux connaître les besoins des diverses clientèles des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Les clientèles identifiées sont les suivantes :
 - les groupes oeuvrant contre la violence familiale;
 - les communautés ethnoculturelles (nouveaux Canadiens, immigrants, réfugiés francophones vivant en milieu minoritaire);

- les femmes;
 - les jeunes;
 - les aînés;
 - les enfants.
2. Les communautés de langue officielle et leurs organismes intermédiaires doivent mieux connaître les programmes et services du ministère de la Justice.
 3. Puisque l'administration de la justice est de compétence partagée, il y a un besoin de collaboration entre les organismes et agences aux niveaux fédéral et provincial-territorial qui oeuvrent dans le domaine de la justice.
 4. Les communautés de langue officielle en situation minoritaire et les divers organismes gouvernementaux oeuvrant dans le domaine de la justice doivent avoir une meilleure connaissance des enjeux du système de justice en fonction de leurs impacts sur l'épanouissement de ces communautés.

Le ministère de la Justice du Canada se dirige vers l'adoption d'un plan d'action quinquennal (2004-2009) et d'un cadre d'évaluation et de gestion axé sur les résultats.

8. Réorganisation du dossier des langues officielles au ministère de la Justice du Canada

Afin de regrouper les acteurs clés en matière de langues officielles, le Groupe du droit des langues officielles et le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme relèvent du sous-ministre délégué à la Justice et Champion des langues officielles. Le Groupe du droit des langues officielles agit à titre de conseiller juridique du gouvernement fédéral en matière de langues officielles. Le Groupe apporte aussi son soutien aux avocats plaidant devant les tribunaux et il élabore et coordonne la position du gouvernement dans les litiges mettant en cause des droits linguistiques. Il est également responsable de l'élaboration des orientations à l'égard des droits linguistiques.

Le Bureau de la Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme, est responsable de la coordination d'initiatives et de programmes en matière de justice en langues officielles. Il assure notamment la coordination du Programme de l'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO), dont l'objectif est d'améliorer l'accès à la justice dans les deux langues officielles du Canada. En outre, il coordonne la mise en oeuvre de l'article 41 de *la Loi sur les langues officielles* à cet égard. Il importe de mentionner que le ministère de la Justice du Canada a embauché pour la première fois une coordonnatrice nationale, experte des questions reliées aux communautés de langues officielles en situation minoritaire pour la mise en oeuvre de l'article 41.

En matière de bijuridisme, le Bureau a un mandat de sensibilisation et de promotion, aussi bien au sein du Ministère qu'auprès de la communauté juridique canadienne, de cette facette de la diversité canadienne.

Note : Dans le présent rapport, le genre non marqué, c'est-à-dire le masculin, quand il est employé pour désigner des personnes, renvoie aussi bien à des femmes qu'à des hommes.

ÉTAT DES RÉALISATIONS 2002-2003

Champion des langues officielles

OBJECTIF : Réaliser une étude sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.

PRINCIPALES MESURES

- Le Ministère a publié en juillet 2002, *l'État des lieux sur la situation de l'accès à la justice dans les deux langues officielles*. Cette étude constitue un portrait de la situation par province et par territoire.

RÉALISATIONS 2002-2003

- Création d'un groupe de travail fédéral-provincial-territorial sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles.
- Obtention de fonds au soutien de nos initiatives dans le cadre du plan d'action du gouvernement pour les langues officielles.

OBJECTIF : Création d'un Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles et respect des obligations juridiques du Ministère visant la mise en œuvre du jugement de la Cour fédérale portant sur la *Loi sur les contraventions* et la *Loi sur la réédiction des textes législatifs*.

PRINCIPALES MESURES

- Intégration d'un volet sur l'accès à la justice dans les deux langues officielles dans le Plan d'action du gouvernement pour les langues officielles comprenant le Fonds d'appui et la mise en œuvre des obligations juridiques du Ministère.

RÉALISATIONS 2002-2003

- Le Fonds d'appui à l'accès à la justice dans les deux langues officielles a été créé et apparaît au Plan d'action pour les langues officielles (18,5M).
- Les obligations juridiques du Ministère ont été reconnues comme une composante du volet accès à la justice dans les deux langues officielles du Plan d'action (27M).
- Des rencontres d'information ont eu lieu avec les principaux organismes intéressés tant au Québec qu'à l'extérieur du Québec.
- Le Conseil du Trésor a approuvé des ressources financières pour le Fonds, qui sera opérationnel à l'été 2003.

Responsable :

Suzanne Poirier, Avocate générale, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme

Groupe du droit des langues officielles	
<p>OBJECTIF : Informer et sensibiliser la population, plus particulièrement la communauté juridique et les communautés de langue officielle en situation minoritaire, à l'égard des droits linguistiques, notamment ceux liés à l'administration de la justice.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Participer à des conférences, séminaires et autres activités d'enseignement et de formation en matière de droits linguistiques. 	<ul style="list-style-type: none"> • Participation à des activités d'enseignement et de formation à l'Université d'Ottawa. • Publication « Le peuple franco-ontarien : exploration du champ d'application et de la portée du droit à l'autodétermination interne d'une minorité linguistique », dans <i>La communauté franco-ontarienne – un peuple, ses droits et son destin</i>. • Publication, en collaboration avec le Secrétariat du Conseil du Trésor, de la <i>Loi sur les Langues Officielles du Canada annotée</i>. • Communication en tant que conférencier au Colloque sur les droits linguistiques organisé par la Faculté de droit de l'Université de Moncton et l'Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick. • Publication « D'égal à égal : la réhabilitation du principe de l'égalité des langues officielles et du principe de la progression vers l'égalité de statut du français et de l'anglais. » (version abrégée, <i>Revue Égalité</i>, mars 2003; version intégrale, parution prévue pour le prochain numéro de la Revue de common law en français). • Communication en tant que conférencier au colloque « 25 ans de common law en français : une histoire à suivre », Faculté de droit de l'Université de Moncton. • Comparution à titre de chargé de projet devant le Comité sénatorial permanent des affaires juridiques et

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Compléter les lignes directrices sur les droits linguistiques des accusés dans les procédures criminelles (articles 530, 530.1 et 841(3) du Code criminel) et en assurer la diffusion par le biais du PAJLO et des associations de juristes de langue officielle en situation minoritaire. 	<p>constitutionnelles, lors de son étude du projet de loi S-41, <i>Loi visant la réédiction de textes législatifs n'ayant été édictés que dans une langue officielle.</i></p> <ul style="list-style-type: none"> • Comparution à titre d'expert devant le Comité permanent des langues officielles de la Chambre des communes, pour discuter de la mise en œuvre de la <i>Loi sur les contraventions</i> au Québec. • Les lignes directrices à l'intention des procureurs de la Couronne ont été complétées et ont reçu l'approbation finale du Ministre. Elles seront insérées très prochainement dans le Guide du Service fédéral des poursuites. • Une présentation des nouvelles lignes directrices a été faite à la Conférence des procureurs de la Couronne à Halifax en juin 2002. • Une lettre du sous-ministre délégué a été adressée aux directeurs du contentieux. Une présentation a été effectuée lors d'une vidéoconférence avec les chefs des comités de contentieux régionaux. Les superviseurs des mandataires ont reçu instruction de distribuer la politique à tous les mandataires dès qu'ils la recevront de l'imprimeur. La Commissaire aux langues officielles a reçu une copie préliminaire du document. D'autres mesures de publicité sont actuellement en préparation.

<p>OBJECTIF : Informer et sensibiliser les fonctionnaires, tant au sein du Ministère que dans les ministères clients, à l'égard des droits linguistiques et de leur importance.</p>	
<p>PRINCIPALES MESURES</p>	<p>RÉALISATIONS 2002-2003</p>
<ul style="list-style-type: none"> • Organiser et participer à des conférences, ateliers et autres présentations visant à mieux faire connaître les obligations linguistiques des institutions fédérales. 	<ul style="list-style-type: none"> • Préparation d'outils de travail et d'information à l'intention des fonctionnaires du Ministère et des autres ministères (par exemple, des sommaires de décisions rendues en matière linguistique). • Présentation sur les obligations linguistiques du Ministère découlant de l'utilisation de l'internet au groupe JED / Accès à la justice. Deux sessions de formation ont été offertes sur les exigences linguistiques dans l'incorporation par renvoi. • Participation au groupe interministériel de recherche sur les langues officielles et au Comité consultatif interministériel sur les langues officielles. • La position du ministère de la Justice à l'égard de la partie VII a été diffusée à l'ensemble du Ministère. • Présentation au comité de direction de Patrimoine canadien sur la partie VII et le jugement Montfort. • Présentation de la partie VII au champion des langues officielles du MAINC. • Présentation du cadre d'imputabilité au petit déjeuner des sous-ministres de la Justice. • Formation juridique permanente du Ministère, « Sortie de sa langue : la revitalisation du droit des langues officielles » (sessions anglaise et française). • Le chapitre du Manuel du contentieux civil intitulé « Langues officielles » a été révisé et mis à jour.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Collaborer à la mise sur pied, par la Division de la formation juridique, d'un module de formation à l'intention des ministères clients sur la <i>Loi sur les langues officielles</i>, puis veiller à sa diffusion. • Élaborer des recommandations donnant suite aux consultations réalisées sur la base du document de travail intitulé «Vers une consolidation des droits linguistiques dans l'administration de la justice au Canada », les présenter au Ministre et coordonner la mise en oeuvre des recommandations approuvées par le Ministre. 	<ul style="list-style-type: none"> • Module sur les langues officielles du Programme de sensibilisation au droit est complété (mars 2003; traduction en langue anglaise à venir; diffusion sur cd-rom à venir). • Les projets d'orientation du Ministère, en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles, ont été présentés lors de rencontres fédérales-provinciales-territoriales en juin 2001 et juin 2002. • Participation active à la réalisation de l'étude d'envergure nationale en matière d'administration de la justice (<i>l'État des lieux</i>) commandée par le ministère de la Justice. L'objectif de cette étude était de dresser un portrait de la situation en matière de services juridiques et judiciaires en langue officielle minoritaire et de déterminer des pistes de solutions adaptées aux besoins spécifiques des provinces et territoires. Les suites à cette étude s'inscrivent dans le contexte du plan d'action du Ministre coordonnateur des langues officielles, Stéphane Dion. • Élaboration et lancement du Plan d'action pour les langues officielles, notamment à l'égard du Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles et du volet « droits linguistiques » du Ministère de la Justice.
<p>OBJECTIF : Soutenir et coordonner diverses initiatives de nature politique visant à faire progresser les droits linguistiques dans l'administration de la justice et au sein de l'appareil gouvernemental.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Coordonner la réponse du gouvernement à l'étude intitulée « L'utilisation équitable du français et de l'anglais devant les tribunaux fédéraux et devant les tribunaux administratifs fédéraux qui exercent des fonctions quasi judiciaires », publiée par 	<ul style="list-style-type: none"> • Le GDLO a initié plusieurs rencontres avec le Secrétariat du Conseil du Trésor (SCT), le Bureau du Conseil Privé (BCP), les Affaires Intergouvernementales et les services juridiques du bureau de la Commissaire aux langues officielles pour discuter des suites à donner à cette étude

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<p>Commissaire aux langues officielles au mois de mai 1999.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Coordonner et assurer la participation du Ministère dans le cadre du Plan d'action du gouvernement, répondant aux recommandations des rapports Fontaine et Savoie sur les transformations gouvernementales et leurs effets sur les programmes de langues officielles. 	<p>lesquelles comprennent la création possible d'un groupe de travail regroupant les tribunaux fédéraux.</p> <ul style="list-style-type: none"> • Constitution d'un groupe de travail, consultations, organisation et tenue d'un colloque sur l'administration de la justice dans les deux langues officielles, devant les tribunaux fédéraux. • Appui au Secrétariat du Conseil du Trésor pour l'élaboration une politique concernant la prise en compte des exigences en matière de langues officielles au moment de l'élaboration d'initiatives et de programmes gouvernementaux d'envergure qui a mené à l'adoption, en 2002, de la Politique sur les différents modes de prestation de service. Participation à l'élaboration et à la mise en œuvre du <i>Cadre d'imputabilité et de coordination en langues officielles</i> dans le cadre du <i>Plan d'action pour les langues officielles</i>.
<p><i>Responsable :</i> <i>Marc Tremblay, Avocat général et Directeur, Groupe du droit des langues officielles</i></p>	

Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme

OBJECTIF : Assurer au sein du ministère de la Justice, le respect du cadre de responsabilisation pour la mise en oeuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* dont la mise en place a été approuvée par le Cabinet en 1994.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Revitaliser le réseau des coordonnateurs régionaux et établir des rapports durables avec les groupes d'intérêt afin de promouvoir les programmes du Ministère et de développer des partenariats. • Produire et faire valider tant le plan stratégique que le cadre de gestion et de responsabilisation axé sur les résultats auprès des communautés de langue officielle en situation minoritaire. • Créer un processus continu de consultation auprès de ces communautés. 	<ul style="list-style-type: none"> • Nous avons revitalisé le réseau des coordonnateurs régionaux en octobre 2002 et tissé des liens durables avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire dans le but de faire connaître le Ministère et ses programmes. Des envois trimestriels sont expédiés aux communautés de langue officielle en situation minoritaire, au niveau national et régional, afin de faire connaître le Ministère, les programmes de subventions et de contributions, ainsi que les dates butoir pour la soumission des projets. • Le Ministère a consulté les communautés de langue officielle en situation minoritaire en novembre 2002 afin d'identifier les besoins prioritaires de ces communautés. Le plan stratégique sera soumis pour approbation par le conseil exécutif à l'automne 2003. Un plan d'action quinquennal sera produit avec les représentants des programmes identifiés en 2003-2004. Le plan d'action quinquennal pour la mise en oeuvre de l'article 41 couvrira la période de 2004 à 2009. • Le Ministère a diffusé la liste des communautés de langue officielle en situation minoritaire auprès des responsables des programmes de subventions et de contributions et a invité ces communautés à soumettre des projets. Une rencontre avec les responsables des médias et des communications a eu lieu afin de les sensibiliser à publier dans les journaux francophones hors Québec et à tenir compte de ces communautés lors de consultations.

OBJECTIF : Prendre en considération les initiatives qui font la promotion du bijuridisme au sein du Ministère ainsi qu'à l'externe.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• S'assurer que des séances de formation sont organisées et données aux principaux acteurs du monde juridique canadien.	<ul style="list-style-type: none">• En collaboration avec l'Institut national de la magistrature, mise en place de la première formation destinée aux juges de nomination fédérale.
<i>Responsable :</i> <i>Suzanne Poirier, Avocate générale, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</i>	

Direction des ressources humaines

OBJECTIF : Stimuler le rayonnement du bilinguisme à l'intérieur du ministère de la Justice en assurant la diffusion d'information et la sensibilisation des employé(e)s de façon à ce qu'ils comprennent les divers avantages de ces pratiques et qu'ils en apprécient la plus-value.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Confirmer et préciser les connaissances des gestionnaires du Ministère en matière de langues officielles et plus particulièrement la langue de travail.• Permettre aux employés de la RCN de maintenir leur acquis en langue seconde.	<ul style="list-style-type: none">• Les deux champions des langues officielles, Dawn Edlund et Mario Dion, ont poursuivi leur série de rencontres auprès des gestionnaires des portefeuilles afin de confirmer et préciser leurs connaissances dans le domaine, l'importance de leur rôle en tant que chefs de file et les renseigner sur les outils qu'ils peuvent utiliser dans l'établissement d'un milieu favorable à l'épanouissement des deux langues officielles. La tenue des réunions bilingues et les meilleures pratiques en la matière y ont été abordées.• Dans le but de continuer à satisfaire aux besoins des employés des deux collectivités dans la capitale, la Direction des ressources humaines a offert une série d'ateliers axés sur la grammaire.

Responsable :
Françoise Girard, Directrice par intérim des Ressources humaines

Programme national d'administration de la justice dans les deux langues officielles (PAJLO)	
OBJECTIF : Créer et améliorer des outils, i.e. normaliser le vocabulaire français de la common law.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Poursuivre les activités de normalisation du vocabulaire français de la common law plus particulièrement du droit des fiducies et du droit des délits. 	<ul style="list-style-type: none"> • Ces activités ont ralenti en raison des ressources réduites.
OBJECTIF : Assurer la formation des juristes d'expression française.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Élaborer et dispenser des cours axés sur les droits linguistiques à l'intention des juristes dans les provinces où il y a une association de juristes d'expression française. • Développer des outils de vulgarisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • La formation des juristes d'expression française se fait par le biais de mini-colloques dans l'Ouest. • Les outils sont développés par les associations de juristes qui les rendent disponibles sur leur site Internet et le site internet du PAJLO (www.pajlo.org).
OBJECTIF : Favoriser la concertation et la rationalisation au sein du PAJLO et, notamment : favoriser la concertation entre les différents intervenants dans le but de faire une utilisation optimale des ressources, du savoir-faire et de l'expertise réunis au sein du PAJLO.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche stratégique et intégrée entre les différents intervenants du réseau du PAJLO. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Ministère a appuyé financièrement la rencontre de planification stratégique de la Fédération des associations de juristes d'expression française qui a eu lieu en octobre 2002. • Le comité d'orientation du PAJLO s'est réuni en octobre 2002. La Fédération des communautés francophones et acadienne (FCFA) est devenue membre de ce comité. La participation de la FCFA au PAJLO contribue à la mise en œuvre d'une approche concertée en matière d'accès à la justice dans les deux langues officielles.

OBJECTIF : Sensibiliser les membres des communautés et les gouvernements provinciaux et territoriaux ainsi que les diverses clientèles à l'administration de la justice dans les deux langues officielles en général, et plus particulièrement, les sensibiliser au rôle des associations de juristes d'expression française.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">Renouveler le financement accordé aux associations de juristes et à la Fédération qui les regroupe pour les deux prochaines années.	<ul style="list-style-type: none">Les associations de juristes et la Fédération nationale ont reçu du financement du Ministère pour différents projets dont la liste est fournie en annexe. (Voir Annexe B pour la description des projets).
<ul style="list-style-type: none">Développer et mettre en oeuvre une nouvelle formule de financement et de gestion incluant la participation des associations de juristes et de la Fédération aux décisions financières visant l'appui aux projets soumis par ces organismes.	<ul style="list-style-type: none">Avec l'accord de la Fédération, le Ministère a procédé seul à l'examen des projets cette année, le processus ayant souffert quelque retard.
<p><i>Responsable :</i> <i>Andrée Duchesne, Conseillère juridique, Francophonie, Justice en langues officielles et Bijuridisme</i></p>	

Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant

OBJECTIF : L'objectif global de la Stratégie du droit de la famille axée sur l'enfant du ministère de la Justice possède trois volets : dans les cas de séparation ou de divorce, (i) favoriser la prise de décisions répondant aux besoins individuels des enfants; (ii) promouvoir la mise en place d'un système de justice familiale qui facilite le règlement rapide des problèmes de droit de la famille; (iii) accroître la conformité aux ententes parentales et le respect des ententes de pensions alimentaires. Pour ce faire, le Fonds du droit de la famille axé sur l'enfant appuie les programmes de justice familiale axés sur l'enfant et les services offerts par les provinces, les territoires et les organisations non gouvernementales.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Négocier des ententes de financement de projets avec les organisations provinciales et territoriales concernant des projets qui avantageraient les collectivités de langue officielle en situation minoritaire. 	<ul style="list-style-type: none"> • Le Québec, le Manitoba et le Nouveau-Brunswick offrent des services de justice à la famille à leurs collectivités de langue officielle minoritaire. • Les services de justice à la famille au Québec sont gérés et exécutés par deux ministères, soit le ministère de la Justice du Québec et le ministère du Revenu du Québec. La contribution annuelle du ministère de la Justice du Québec était de 2 742 188 \$. La diffusion de formulaires administratifs en anglais et les séances de formation offertes par des médiateurs ont été, encore une fois au cours de cet exercice, exécutées en anglais. Parmi les projets entrepris par le Ministère, certains ciblaient des questions précises concernant les collectivités de langue officielle minoritaire. Voici un exemple de projets : traduction et diffusion des formulaires administratifs qui sont envoyés aux parties dans le cadre d'un processus de séparation ou de divorce. Le ministère de la Justice du Québec offre également des séminaires d'éducation parentale en anglais. Ces séances d'information aux parents portent sur différents sujets, notamment le paiement d'une pension alimentaire et la garde et le droit de visite. Les séances offertes par les médiateurs étaient données une fois par mois.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
	<ul style="list-style-type: none"> • Le ministère de la Justice du Québec diffuse également des brochures d'information générale en français et en anglais sur les lois et règlements régissant les Lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants au Québec. Ces brochures portent sur l'information de base concernant les services axés sur l'enfant, notamment les droits et responsabilités des parents, les mécanismes offerts pour suspendre les procédures judiciaires, la médiation, les séminaires obligatoires sur l'éducation parentale et la garde et le droit de visite. Toutefois, cela se fait grâce aux fonds de leur propre budget provincial. • La contribution annuelle du ministère du Revenu du Québec était de 791 547 \$. Les brochures d'information de l'exercice précédent, le <u>Bulletin d'information sur la perception des pensions alimentaires</u> trimestriel et <u>La perception des pensions alimentaires – votre état de compte</u>, un bulletin annuel, ont été mises à jour, traduites et envoyées aux débiteurs et créanciers du Programme d'exécution. • Le ministère de la Justice du Manitoba a reçu une contribution annuelle de 546 290 \$. La province a affecté ces fonds au soutien de son programme d'éducation parentale bilingue. On a également traduit et produit un <u>Guide sur la modification des ordonnances alimentaires pour enfants au Manitoba</u> et mis à jour le guide intitulé <u>Le droit de la famille au Manitoba</u>. • Le ministère de la Justice du Nouveau-Brunswick a reçu une contribution annuelle de 369 486 \$. • La province continue d'offrir des services de justice aux familles de langue officielle en situation minoritaire, notamment le programme d'éducation parentale cerné au cours de l'exercice précédent : <u>Pour l'amour des enfants</u>. Ce programme d'éducation parentale est un cours d'une

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Préparer et négocier des ententes auprès des organismes de vulgarisation et d'information juridiques et des associations professionnelles en vue de s'assurer que les besoins des collectivités de langue officielle minoritaire sont pris en compte lors de l'élaboration de diverses publications d'information. 	<p>durée de six heures réparties en deux séances de trois heures, dont chacune est conçue pour répondre aux besoins de personnes ayant de faibles niveaux d'alphabétisation. Ce programme a été conçu pour aider les parents vivant une séparation à réduire les conflits entre parents et les effets négatifs qu'ils entraînent sur leurs enfants. Le programme a cerné des priorités et établi des objectifs, en vue de réduire les conflits entre les parents vivant une séparation ou un divorce et d'accroître la compréhension et l'utilisation des services de médiation. Il offre également des renseignements sur les aspects affectifs et juridiques du divorce, les procédures judiciaires, les méthodes de règlement extrajudiciaire des différends, les pensions alimentaires et les questions relatives à la garde et au droit de visite, et indique les ressources communautaires disponibles. La province a également produit trois vidéos pour accompagner la version française du programme d'éducation parentale.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u>L'Association des Juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse.</u> Cette Association a reçu une subvention de 7 491 \$ pour produire un document de vulgarisation et d'information juridiques sur le droit de la famille, afin d'aider la population acadienne et francophone de la Nouvelle-Écosse. • Ce projet est un suivi à une activité semblable qui avait été entreprise en 2001. Le but de ce projet était de diffuser des documents de vulgarisation et d'information juridiques au moyen de capsules et de chroniques dans les médias français de toute la Nouvelle-Écosse. Le thème précis cette année était les responsabilités parentales à l'égard des enfants – comment s'adapter

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
	<p>et faire face aux émotions qui surviennent lors d'une séparation ou d'un divorce.</p> <ul style="list-style-type: none"> • <u><i>La Legal Information Society of Nova Scotia</i></u> Cette association a reçu une contribution totale de 8 841 \$ pour l'exercice 2002-2003, afin d'élaborer et de produire une version française de leur guide et de leur vidéo sur le droit de la famille. • L'objectif du vidéo en langue française intitulé <u><i>Vous pouvez aider</i></u> est de transmettre aux fournisseurs de services de l'information sur les lignes directrices sur les pensions alimentaires pour enfants, afin qu'ils se familiarisent avec ces lignes directrices et leur objectif et qu'ils puissent renseigner leurs clients à cet égard et leur dire où obtenir de plus amples renseignements. • Le vidéo et le guide feraient également en sorte que les organismes francophones et leurs clients auraient un outil visuel conservé dans un lieu central. Ils réduiraient aussi les coûts liés à la disponibilité d'un formateur en personne pour les groupes à l'échelle du pays et pourraient être utilisés comme outils de préparation et d'information pour les demandeurs de pensions alimentaires pour enfants et de sources d'information pour les maisons de transition, les centres pour femmes, les classes d'éducation parentale, etc. • <u><i>Public Legal Information Association of Newfoundland</i></u> Cette association a reçu une subvention de 10 000 \$, qui a été accordée pour l'ajout d'un module sur le droit de la famille au service d'information en ligne de l'association, <i>Law-on-Line</i>. L'association a proposé d'effectuer des recherches, de rédiger et de produire un module sur le droit de la famille pour <i>Law-on-Line</i> qui comprend les sujets suivants : mariage, changement de nom, séparation, divorce,

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
	garde, pensions alimentaires pour enfants, pension alimentaire versée à un époux, partage des biens, et vie en union libre. Le vidéo en français sur les pensions alimentaires pour les fournisseurs de services et son guide accompagnateur fourniront aux organismes une ressource qu'ils pourront utiliser comme outil de formation continu pour les intervenants et les fournisseurs de services. Il fournira des renseignements généraux sur les lignes directrices et répondra à des questions courantes.
<i>Responsables :</i> <i>Shane Spice, Coordonnateur</i> <i>Danielle Bruyère, Agente des programmes</i> <i>Tanya Middlebro', Agente des programmes</i> <i>Élaboration des programmes</i>	

Stratégie nationale de la prévention du crime

OBJECTIF : Sensibiliser le Centre national de prévention du crime (CNPC) et les consultants de liaison régionale aux besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire en ce qui a trait aux programmes qui soutiennent la prévention de la criminalité tout en favorisant l'essor des communautés.

PRINCIPALES MESURES

- Obtenir des informations sur les besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire du Canada (ex: population et répartition géographique) en matière de prévention du crime afin d'améliorer leur qualité de vie et d'assurer des collectivités plus sûres.

RÉALISATIONS 2002-2003

- Comme cela a été le cas dans le passé, en plus de subventionner certains projets provenant des collectivités minoritaires de langue officielle, le Centre national de prévention du crime (CNPC) s'est assuré que tout le matériel élaboré soit disponible dans les deux langues officielles, tant au niveau des renseignements fournis que des publications qui aident les gens à avoir accès à nos programmes. Le CNPC a également fourni des services en anglais et en français aux communautés minoritaires de langue officielle qui participent à des événements comme des ateliers et des conférences leur permettant de mieux atteindre leurs objectifs de prévention du crime. Les employés du CNPC qui ne sont pas à l'aise dans les deux langues officielles ont également été encouragés à parfaire leur formation linguistique afin de communiquer avec le public en français et en anglais.
- Il est important de souligner que 36 des projets auxquels le CNPC a donné son appui ont aidé les communautés minoritaires francophones et anglophones par le biais de subventions reçues au cours de l'exercice financier 2002-2003. De ces 36 projets, 33 répondaient aux besoins des communautés minoritaires francophones et 3 répondaient aux besoins des communautés minoritaires anglophones. Un rapport contenant une description de ces projets a été mis en annexe.

(Voir Annexe C pour la description des projets).

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter sur la liste d'envoi du CNPC le nombre de communautés de langue officielle en situation minoritaire actives en matière de prévention du crime afin qu'un plus grand nombre de ces groupes soient informés, d'une part, des questions et activités visant la prévention du crime au pays, et d'autre part, des différents programmes d'assistance qu'offre la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. • Susciter un plus grand nombre de présentations de projets et d'initiatives émanant de communautés de langue officielle en situation minoritaire par le biais de la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime. 	<ul style="list-style-type: none"> • Tous les directeurs, incluant les directeurs régionaux du CNPC, ont reçu une liste d'organismes oeuvrant au sein des communautés de langue officielle en situation minoritaire afin qu'ils puissent se familiariser avec cette liste et examiner la possibilité d'ajouter ces organismes à leurs listes d'envois, et d'inviter s'il y a lieu certain de ces organismes à soumettre des propositions reliées à la prévention de du crime et à la réduction de la victimisation. De plus 30 organismes francophone hors Québec ont été ajoutés à la liste d'envoi principale du CNPC au cours de l'exercice financier 2002-03. • Pour ce qui est de cette réalisation particulière, il est important de souligner (comme c'était le cas l'année dernière) ce qui suit : <ul style="list-style-type: none"> - toutes les activités importantes de promotion publique, de sensibilisation et de communication ayant trait à la Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime se sont déroulées en français et en anglais; - tous les programmes de subvention ont pour but de communiquer leurs messages de sensibilisation dans les deux langues officielles; les appels de proposition dans les journaux de langue française et anglaise ont été affichés dans les collectivités minoritaires de langue officielle au Canada; - toutes les réponses aux demandes et à la correspondance des organismes et des particuliers ont été faites dans la langue utilisée par les demandeurs; - dans le cadre de ses activités quotidiennes, le centre essaie de

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
	toujours de respecter le niveau de bilinguisme institutionnel que demande le public qu'il dessert.
<i>Responsables :</i> <i>Wayne Stryde, Directeur, Élaboration, mise en oeuvre des programmes</i> <i>Pierre Sénécal, Directeur par intérim, Politique et planification stratégique</i>	

Programme d'innovation, analyse et intégration

OBJECTIF : Promouvoir l'amélioration du système de justice canadien auprès des communautés minoritaires de langue officielle.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Négocier des ententes de financement de projets avec des organismes non gouvernementaux et/ou des provinces et territoires visant la mise sur pied de projets d'intérêt pour les communautés de langue officielle en situation minoritaire. • Préparer et négocier des ententes avec les organismes de vulgarisation et d'information juridiques reconnus pour s'assurer que les besoins des communautés minoritaires de langue officielles sont pris en considération lors du développement de diverses publications d'information. 	<ul style="list-style-type: none"> • Chacune des ententes de financement signées rappellent aux bénéficiaires leurs obligations en matière de langues officielles et ce, dans le but de s'assurer que les bénéficiaires tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Certains projets ciblaient plus particulièrement les questions auxquelles font face les collectivités de langue officielle minoritaire (par exemple, la Journée Fransaskoise du droit et un projet concernant la rédaction d'un mémoire relatif à l'établissement d'une cour itinérante bilingue en Nouvelle-Écosse). (Voir Annexe B pour la description des projets). • Des rencontres ont eu lieu avec des organismes de langue officielle en situation minoritaire afin de promouvoir les programmes du Ministère et les aider à déposer des demandes de financement rencontrant les exigences de certains programmes. • Des ententes ont été signées avec des organismes de vulgarisation et d'information juridiques. Ces ententes visent à assurer que les activités de ces organismes tiennent compte des besoins des communautés de langue officielle en situation minoritaire. Elles visent également à encourager ces organismes à travailler avec les associations de juristes d'expression française.

Responsables :
Karen Bron, Directrice par intérim
Marc Dubois, Analyste des programmes
Direction générale des programmes

Politique sur la justice pour les jeunes

OBJECTIF : Veiller à la diffusion de l'information sur la *Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents* (LSJPA) et à la mise en œuvre de cette loi dans les deux langues officielles.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Distribuer des documents explicatifs dans les deux langues officielles sur la mise en œuvre de la LSJPA. • Tenir des conférences nationales sur certaines questions liées à la LSJPA. • Organiser des tables rondes réunissant des experts sur certaines questions liées à la justice pour les jeunes. • Distribuer des outils d'apprentissage sur la LSJPA conçus pour les jeunes et ce, dans les deux langues officielles. • Négocier des ententes avec des organismes de vulgarisation et d'informations juridiques et d'autres ONG pour s'assurer que les besoins des deux collectivités de langue officielle sont prises en compte dans les activités reliées à la justice applicable aux jeunes et dans l'élaboration de publications sur la justice pour les jeunes, surtout en ce qui a trait à la LSJPA. • Faire en sorte que l'information qui est affichée sur le site web de la justice pour les jeunes y figure dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • 20 000 brochures résumant la LSJPA et 10 000 documents explicatifs sur CD ont été distribués. Voir l'information à l'adresse suivante : Http://canada.justice.gc.ca/FR/PS/YJ/REPORTORY/INDEX.HTML • Des réunions avec des intervenants du domaine de la justice provenant de toutes les provinces et tous les territoires ont été tenues à l'automne 2002. Il y a eu plus de 1 700 participants. • Six forums nationaux ont été organisés par la Section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes et des services d'interprétations étaient offerts. • Un certain nombre de publications de Vulgarisation et Information juridique sont disponibles dans les deux langues officielles. (Voir Annexe B pour la description des projets). • Les renseignements du site web de la justice pour les jeunes sont accessibles en français et en anglais. http://canada.justice.gc.ca/fr/ps/yj/index.html
<p><i>Responsable :</i> <i>Catherine Latimer, avocate générale et directrice générale, section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, Division des politiques en matière de droit pénal et justice communautaire</i></p>	

Formation juridique	
OBJECTIF : Assurer un rapprochement des communautés et une meilleure sensibilisation aux droits linguistiques, tant au ministère de la Justice qu'auprès de ses partenaires, au moyen d'activités de formation.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Continuer d'organiser et de dispenser un cours s'adressant aux étudiants de droit civil et de common law désireux d'apprendre les plus récents développements dans le domaine de la pratique du droit dans le secteur public, conjointement avec les facultés de droit civil et de common law de l'Université d'Ottawa. Ce cours est donné par des experts du Ministère, dans un format bijuridique et dans les deux langues officielles.• Un atelier en anglais et en français sera offert aux juristes du Ministère sur les récents développements dans le domaine des droits linguistiques. Le programme comporte une présentation sur la nature et la portée de l'engagement à promouvoir le français et l'anglais.	<ul style="list-style-type: none">• Le cours « Développements récents en droit fédéral » a été offert à la session d'hiver 2003 aux étudiants de la Faculté de droit civil et de la Faculté de common law de l'Université d'Ottawa.
<i>Responsable :</i> <i>Bruno Thériault, Avocat, Directeur des programmes, Direction générale du développement professionnel</i>	

Priorités et planification	
OBJECTIF : Promouvoir, au moyen du Plan de projet de politiques (PPP), l'appui et le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans le développement et la mise en oeuvre des politiques du ministère de la Justice.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">Évaluer l'incidence des politiques proposées sur le respect de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans les propositions de politique préparées pour l'examen du Comité des orientations et de l'Équipe de revue stratégique du ministère de la Justice.	<ul style="list-style-type: none">Le Comité des orientations a encouragé les proposeurs à prendre en considération les répercussions de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> pour les propositions de politiques soumises pour discussion et (ou) approbation.L'Équipe de revue stratégique a examiné les répercussions de l'article 41 de la <i>Loi sur les langues officielles</i> dans son examen des présentations au Cabinet soumises par le ministère de la Justice.
<i>Responsable :</i> <i>Cheryl Grant, Directrice, Division des priorités et de la planification</i>	

Relations intergouvernementales et externes	
OBJECTIF : S'assurer que l'on tient compte des communautés de langue officielle en situation minoritaire dans la planification d'initiatives de consultation ou d'engagement des citoyens.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Tenir à jour la liste des groupes de langue officielle en situation minoritaire dans la base de données sur les consultations et faire des recherches dans celle-ci. • Élaborer à l'intention des fonctionnaires du ministère de la Justice et offrir à ces derniers dans les deux langues officielles, un cours sur les techniques et les pratiques en matière de participation du public à une consultation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permanent. • Un projet pilote bilingue du cours sur la participation publique a été offert en novembre 2001, suivi des versions distinctes française et anglaise en mars 2002. Un cours en anglais et français a été offert aux fonctionnaires du Ministère au début de l'année 2003.
OBJECTIF : Identifier des experts bilingues en consultation publique.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Dresser une liste des experts et maintenir cette liste à jour au moyen d'une base de données. 	<ul style="list-style-type: none"> • Permanent. La base de données des ressources de consultation est constamment mise à jour et des mesures sont prises pour s'assurer qu'il est tenu compte des langues officielles lorsqu'on recherche des experts-conseils dans le domaine de la participation publique.
OBJECTIF : Assurer le traitement égal dans les deux langues officielles de tous les documents préparés pour des réunions fédérales/provinciales/territoriales (f/p/t).	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Maintenir la pratique selon laquelle tous les documents préparés pour les rencontre f/p/t sont disponibles simultanément dans les deux langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Continu.
OBJECTIF : Assurer le traitement égal des deux langues officielles lors des réunions f/p/t pour ce qui est de l'interprétation simultanée et l'utilisation des nouvelles techniques de communication.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Maintenir la pratique selon laquelle l'interprétation simultanée est disponible pour toutes les réunions f/p/t.	<ul style="list-style-type: none">• Continu.
<i>Responsable :</i> <i>David Dendooven, Conseiller juridique, Division des relations intergouvernementales et externes</i>	

Direction des services législatifs	
OBJECTIF : À titre de maître d'oeuvre de la Politique sur le bijuridisme législatif du ministère de la Justice et responsable de l'application de cette politique, assurer, en collaboration avec le Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction, la mise en oeuvre de cette politique en produisant des textes législatifs bilingues et bijuridiques.	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Renforcer l'appui aux légistes et aux réglementaristes en mettant à leur disposition les ressources nécessaires et en renforçant et en rationalisant les services jurilinguistiques (révision jurilinguistique unilingue et révision comparative) qui leur sont offerts.	<ul style="list-style-type: none">• Tout comme l'exercice précédent, deux nouveaux jurilinguistes francophones se sont joints à l'équipe au cours de l'exercice 2002-2003.• Du point de vue des langues officielles, l'intervention des jurilinguistes continue d'être un élément clé du processus d'élaboration des textes législatifs et réglementaires, et ce à plusieurs points de vue.• Bilinguisme : les jurilinguistes assurent toujours la concordance de sens et d'effet des textes.• Appui à la version française : les jurilinguistes, par l'appui qu'ils fournissent aux rédacteurs sur le plan de la terminologie, du style et de la rédaction en général, à l'égard de chaque texte législatif et réglementaire, sont un élément majeur de la solution.• Accès au droit : avant même qu'on parle de « lisibilité » ou de « plain language » les jurilinguistes ont contribué à la simplification des textes, d'abord du côté de la version française, en élaborant des formules et des modèles simples, concis et authentiquement français qui ont par la suite inspiré plus d'une innovation du côté anglais. Cette contribution s'est poursuivie tout au cours de l'exercice 2002-2003.• Pressions diverses : lors du dernier exercice financier, les jurilinguistes ont appuyé les rédacteurs pour tout ce qui concerne les aspects linguistiques – et ils sont importants – des nouvelles tendances, notamment en matière de bijuridisme, parce que l'harmonisation des lois et des règlements passe souvent par des aménagements terminologiques ou

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> Travailler en étroite collaboration avec les équipes du Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction chargées de mettre en œuvre le Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec. 	<p>phraséologiques.</p> <ul style="list-style-type: none"> La disparité apparente entre le nombre de jurilinguistes francophones (8) et celui des anglophones (3) au Service de jurilinguistique tient tout simplement à la nécessité, étant donné la situation démographique du Canada et de la fonction publique, d'un appui plus solide pour la version française. Cela dit, le nombre de jurilinguistes anglophones est passé de 1 à 3 entre 1998 et 2001, car on a compris depuis l'importance d'un appui linguistique même pour la version anglaise. Ce nombre est resté le même au cours de l'exercice 2002-2003. Depuis l'intégration, au sein d'un même groupe, des divers intervenants dont la tâche est d'offrir des services d'appui aux rédacteurs, le service de jurilinguistique contribue étroitement à l'élaboration, dans les deux langues officielles, d'une législation fédérale bijuridique et en harmonie avec le droit privé des provinces. Il est consulté régulièrement par les équipes d'harmonisateurs sur les problèmes jurilinguistiques soulevés par le rapprochement des concepts propres aux deux cultures juridiques canadiennes. Il étudie, de concert avec l'équipe du droit comparé, le moyen d'assurer aux solutions d'harmonisation la plus haute qualité possible sur les plans juridique et linguistique. Sa participation aux Comités de rédaction bijuridique regroupant des légistes et des réglementaristes des quatre auditoires auxquels s'adresse la législation fédérale le garde informé des résultats des recherches en cours et lui permet d'intervenir en amont, souvent même avant la rédaction d'une proposition. <p>Ainsi, les jurilinguistes sont maintenant associés beaucoup plus tôt au processus d'élaboration des propositions visant à harmoniser les lois fédérales existantes</p>

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
	<p>avec le droit privé des provinces, ce qui limite les discussions et les retours en arrière. Cette étroite collaboration s'est poursuivie tout au cours de l'exercice 2002-2003</p>
<p>OBJECTIF : Dans le cadre de l'examen des processus législatif et réglementaire, développer l'appui à la version française des documents législatifs.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Développer une approche stratégique comprenant notamment des rencontres avec les ministères, des discussions avec le Conseil privé et des présentations au comité des sous-ministres responsables des langues officielles. 	<ul style="list-style-type: none"> • Des rencontres ont eu lieu avec quelques directeurs des services juridiques de différents ministères afin de les sensibiliser à l'importance de l'appui aux deux versions linguistiques des lois et des règlements. Forte de la Directive du Cabinet sur l'activité législative, la Direction des services législatifs a maintenant pour pratique d'exiger des ministères clients qu'ils désignent, pour chaque mesure législative, une équipe de chargés de projet qui soit en mesure de fournir des instructions de rédaction et de commenter les ébauches successives dans les deux langues officielles. • La corédaction est une méthode appliquée d'abord aux lois et reste l'une des plus grandes réalisations de la Direction des services législatifs en matière de langues officielles. Cette méthode continue de s'étendre progressivement aux textes réglementaires et des progrès importants sont en voie d'être réalisés. Le Canada est le seul pays à pratiquer cette méthode de façon systématique, et fait à cet égard l'envie de nombre d'États et d'organisations aux prises avec le défi que constitue l'élaboration de textes normatifs bilingues ou multilingues. • Si la corédaction est de nos jours tellement bien implantée, c'est qu'elle a fait ses preuves. Elle permet en effet d'élaborer simultanément les projets de loi dans les deux langues officielles sans asservissement d'une version à l'autre.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Augmenter la capacité bilingue des rédacteurs. • À titre de membre actif de la <i>Conférence canadienne pour l'harmonisation des lois</i>, rédiger des lois uniformes dans les deux langues officielles à l'usage des provinces et du gouvernement fédéral. 	<ul style="list-style-type: none"> • Encore une fois en 2002-03, elle s'est avérée une méthode particulièrement efficace pour la rédaction dans des délais serrés de projets de loi complexes, telle la <i>Loi sur la modernisation de la fonction publique</i>. • Deux outils de sensibilisation à l'importance d'un appui fort à la version française des textes législatifs ont vu le jour : <ul style="list-style-type: none"> - la 2^e édition de <i>Lois et règlements : l'essentiel</i> a été publiée; - un module du programme de sensibilisation au droit a été préparé sur le thème du processus législatif fédéral. • Dans ces deux ouvrages, on fait plusieurs fois mention de l'importance de fournir aux légistes une collaboration bilingue. • Le programme de formation linguistique mis en place par la Direction des services législatifs s'est poursuivi, de façon à permettre à tous les légistes de la section de la législation d'atteindre le niveau C en interaction orale. Toutes les nominations faites à la Section de la législation au cours de la période l'ont été suivant le profil linguistique « CBC impératif ». • Processus actif et continu. • La section de la législation a rédigé en 2002-03, pour la <i>Conférence canadienne pour l'harmonisation des lois</i>, une version bilingue de la <i>Loi uniforme sur l'exécution des jugements étrangers</i>.
<p>OBJECTIF : Établir un programme de perfectionnement professionnel bilingue à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et sensibiliser les fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement à l'importance d'un appui bilingue aux rédacteurs législatifs.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Offrir au personnel de la Direction des services législatifs des cours portant sur divers aspects de la rédaction législative, 	<ul style="list-style-type: none"> • La Direction des services législatifs a offert 2 séries de cours de base en rédaction législative française et 3 séries

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<p>tant en français qu'en anglais.</p> <ul style="list-style-type: none">• Offrir aux fonctionnaires qui prennent part à un projet législatif ou réglementaire des cours leur permettant de se préparer adéquatement à l'exercice de leurs fonctions et de s'acquitter des obligations qui leur incombent – au titre de la Directive du Cabinet sur l'activité législative – de fournir un appui bilingue aux rédacteurs législatifs.	<p>de cours de base en rédaction législative anglaise.</p> <ul style="list-style-type: none">• Plusieurs séminaires portant sur des aspects plus spécialisés de la rédaction législative (e.g. entrée en vigueur des lois, dispositions de coordination, etc.) ont été tenus – en français et en anglais – à l'intention du personnel de la Direction des services législatifs et de celui des services juridiques ministériels.• Des cours portant sur les processus législatif et réglementaire – et le rôle des divers intervenants à ceux-ci – ont été offerts, en français et en anglais, aux fonctionnaires qui prennent part à l'activité législative du gouvernement.
<p><i>Responsables :</i> <i>Marc Cuerrier, Avocat général principal par intérim, Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction</i> <i>Philippe Hallée, Directeur du perfectionnement et des projets spéciaux, Section du perfectionnement et des projets spéciaux</i></p>	

Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction

(Programme d'harmonisation de la législation fédérale avec le droit civil de la province de Québec)

OBJECTIF : De concert avec les contentieux ministériels concernés, mettre en oeuvre la démarche d'harmonisation des lois et des règlements fédéraux jugés prioritaires, existants et en voie d'adoption, avec le droit civil du Québec dans le respect de ses deux auditoires juridiques, francophones et anglophones, au moyen de propositions de modifications législatives et réglementaires.

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Dans le prolongement de l'entrée en vigueur le 1^{er} juin 2001 de la <i>Loi d'harmonisation no 1 du droit fédéral avec le droit civil</i> (L.C 2001, ch. 4), élaborer un second projet de loi d'harmonisation.• Harmoniser, en priorité, les lois et les règlements fédéraux en voie d'adoption.• Intégrer la plupart des recommandations aux projets de loi ou de règlement particuliers.• Harmoniser, subsidiairement, des lois et des règlements fédéraux existants dans le cadre de projets de loi d'harmonisation distincts et déposés périodiquement.• Assurer, à l'occasion de ces propositions, l'amélioration des dispositions de common law d'expression française.	<ul style="list-style-type: none">• Poursuite du travail d'harmonisation.• Préparation d'une deuxième série de propositions visant à harmoniser le droit fédéral avec le droit civil de la province de Québec.• Travail d'harmonisation de lois nouvelles en matière fiscale par l'équipe de droit fiscal.• Harmonisation systématique des lois nouvelles (autres qu'en matière fiscale) par l'équipe du droit comparé.• Poursuite du travail d'harmonisation sur la totalité des règlements découlant des lois harmonisées dans la <i>Loi d'harmonisation no 1</i> et des lois visées dans la deuxième série de propositions d'harmonisation; afin que les termes employés dans les règlements puissent être conformes aux termes harmonisés dans les lois.• Poursuite du travail d'harmonisation de lois et règlements déjà existants, en collaboration avec les ministères clients.• En raison de la complexité de certains concepts de droit, des contrats de recherche ont été attribués à des experts

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Effectuer dans le cadre des propositions de modifications législatives et réglementaires, une consultation appropriée. • Fournir ponctuellement et dans le respect des priorités établies par la Direction des services législatifs, un appui en matière d'harmonisation des lois et des règlements. 	<p>reconnus en droit commercial et en droit fiscal, afin de bénéficier de leurs compétences particulières</p> <ul style="list-style-type: none"> • Du 1er janvier au 30 avril 2003 s'est déroulé le processus de consultations publiques visant cette deuxième série de propositions d'harmonisation. Le document de consultations publiques fut distribué à 1233 groupes, associations, organismes et personnes intéressés. • À noter parmi les commentaires reçus, une lettre de la Commissaire aux langues officielles, madame Dyane Adam, laquelle appuie l'exercice d'harmonisation. • Dans le cadre des consultations publiques, un colloque sur les propositions d'harmonisation de la <i>Loi sur la faillite et l'insolvabilité</i> a été organisé à Montréal. À cette occasion, on procéda au lancement d'un numéro spécial bilingue (volume 37 nos 1 et 2) de la <i>Revue juridique Thémis sur l'Harmonisation de la Loi sur la faillite et l'insolvabilité avec le droit civil québécois</i>. • Des avis juridiques ont été rendus en matière de bijuridisme.
<p>OBJECTIF : Faire rayonner la démarche d'harmonisation et promouvoir le bijuridisme canadien.</p>	
PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none"> • Publier des textes en matière de droit civil, de droit comparé et d'harmonisation. 	<ul style="list-style-type: none"> • Fiches terminologiques portant sur les propositions d'harmonisation de la deuxième série de propositions sont en voie d'élaboration pour publication en temps utile sur le site internet du ministère de la Justice. • Recueil dédié à la fiscalité et à l'harmonisation des lois fiscales fédérales publié conjointement par le ministère de la Justice et l'Association de planification

PRINCIPALES MESURES	RÉALISATIONS 2002-2003
<ul style="list-style-type: none">• Participer à la promotion du bijuridisme.	<p>fiscale et financière.</p> <ul style="list-style-type: none">• Des articles traitant de bijuridisme ont été publiés dans diverses revues et journaux juridiques.• Afin d'encourager les étudiants en droit au bijuridisme, des contrats de recherche ont été attribués dans le cadre du programme de contrats de recherche en bijuridisme canadien.• Les juristes spécialistes du Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction ont effectué 28 présentations (conférences et formations) devant des auditoires spécialisés au cours de l'exercice 2002-2003.
<p><i>Responsables:</i> <i>Katharine MacCormick, Première conseillère législative, Direction des services législatifs</i> <i>Marc Cuerrier, Avocat général principal (intérimaire), Groupe du bijuridisme et des services d'appui à la rédaction</i></p>	

SIGNATURE

M^e Yves de Montigny
Premier conseiller juridique
Groupe du droit public

Date : _____

ANNEXE A

Réalisations des coordonnateurs régionaux

Bureau régional de l'Alberta (Edmonton)

Du mois d'avril 2002 au mois de mars 2003, le coordonnateur régional de l'Alberta a participé aux activités suivantes en vue de promouvoir les communautés de langue officielle en situation minoritaire :

- Participation à la rencontre des collectivités francophones et des ministères de 2002, à laquelle ont participé les bureaux de l'Alberta de divers ministères fédéraux, organismes fédéraux et sociétés d'État et des organisations francophones de l'Alberta;
- Participation à des réunions avec Patrimoine canadien, concernant la mise en œuvre des responsabilités du Ministère relativement à la *Loi sur les langues officielles*;
- Participation aux célébrations de la Journée de la francophonie de 2003 et promotion des activités en question. Rencontre avec les représentants de diverses organisations francophones de l'Alberta lors des célébrations de la Journée de la francophonie de 2003.

Richard Keswick
Coordonnateur régional

Holly Turner
Directrice régionale

Bureaux régionaux de l'Atlantique (Terre-Neuve, Î.-P.-É., Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick)

Liaison et relations externes

- Les médias francophones et acadiens ont été mis à profit dans toute la région pour communiquer l'information concernant la Stratégie nationale de prévention du crime (SNPC).
- La capacité du Ministère d'interagir en français avec les organismes francophones et les organismes communautaires acadiens s'est améliorée grâce à l'embauche d'un nouvel employé bilingue au sein de la SNPC à Terre-Neuve.
- Les représentants du CNPC ont participé aux réunions suivantes pour accroître leurs connaissances des priorités et défis liés au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire : l'Assemblée générale annuelle de la Fédération des francophones de Terre-Neuve-et-Labrador et la session de planification stratégique des organismes francophones de Terre-Neuve-et-Labrador.
- En collaboration avec le gouvernement du Nouveau-Brunswick, le CNCP a aidé les organisateurs de la 16^e conférence annuelle de l'Atlantique sur la prévention du crime de Frédéricton à promouvoir et à mettre sur pied une activité bilingue, ainsi que des documents et ateliers offerts dans les deux langues officielles.

**Bureaux régionaux de l'Atlantique
(Terre-Neuve, Î.-P.-É., Nouvelle-Écosse, Nouveau-Brunswick) (suite)**

- Les représentants du CNPC ont rencontré les groupes et particuliers suivants et ont fourni de l'information sur la Stratégie nationale de prévention du crime : la Fédération des parents francophones de Terre-Neuve-et-Labrador; le président du Comité d'orientation aux affaires francophones de Terre-Neuve-et-Labrador; et la Fédération acadienne de la Nouvelle-Écosse. De plus, une discussion informelle a été tenue avec le représentant du Commissaire aux langues officielles de la région de l'Atlantique pour présenter la Stratégie nationale.
- Soutien au développement communautaire.
- Au cours de l'année, dix nouveaux projets ont été approuvés pour les collectivités francophones et acadiennes au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard dans le cadre du Programme de mobilisation des collectivités (PMC). En Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard, les groupes francophones et acadiens ont entamé la deuxième année du financement de projet pluriannuel approuvé dans le cadre du Programme de partenariat pour la prévention du crime et du Fonds stratégique. De plus, en 2002-2003, sept projets au Nouveau-Brunswick et à l'Île-du-Prince-Édouard ont été approuvés dans le cadre du PMC, y compris une composante de relations externes francophone/acadienne. Un résumé de tous les projets approuvés dans le cadre de la Stratégie nationale de prévention du crime pour les collectivités de langue officielle en situation minoritaire se trouve à l'annexe C.

Jane Rutherford
Coordonnatrice régionale

Ted Tax
Directeur régional principal

Bureau régional de Vancouver

À l'automne 2002, le bureau régional s'est joint au Comité interministériel sur les articles 41-42 de la LLO et a participé aux réunions mensuelles avec les représentants de la collectivité francophone. De pair avec le Centre national de prévention du crime (CNPC), le bureau régional a aussi collaboré avec la collectivité francophone pour s'assurer que ces gens soient conscients du financement qui est à leur disposition dans le domaine de la prévention du crime et de la mobilisation communautaire. Une rencontre a également été tenue avec *La Boussole*, un programme local conçu pour aider les jeunes francophones qui sont à Vancouver et ont besoin d'aide, en vue d'examiner d'autres possibilités de financement provenant du CNPC. Finalement, nous avons établi des contacts avec *L'Association des juristes d'expression française de C.-B.*, en vue de déterminer de quelle façon nous pouvons les aider dans l'élaboration de leurs buts et objectifs.

Pierre Rousseau
Coordonnateur régional

Barbara Burns
Directrice régionale principale

Bureau régional du Québec

Liaison avec les agents de programmes régionaux et nationaux du ministère de la Justice.

- La coordonnatrice régionale collabore très activement avec l'équipe du Centre national de prévention du crime, région du Québec, afin de faciliter les liens entre les différents programmes nationaux et ceux administrés en région afin de soutenir une présence réelle auprès de la communauté anglophone.
- Des rencontres sont prévues avec les groupes communautaires anglophones du Québec et des représentants du CNPC.

Liaison avec les agents régionaux de Patrimoine Canadien

- Des contacts ont été établis avec la responsable des programmes pour les minorités linguistiques au Québec de Patrimoine Canadien et une collaboration est assurée entre le ministère de la Justice et Patrimoine Canadien en ce qui concerne les minorités linguistiques du Québec.
- Une rencontre interministérielle est prévue avec les groupes anglophones du Québec intéressés aux différents programmes fédéraux.

Liaison avec l'Administration centrale

- La coordonnatrice régionale a assisté à la rencontre de Planification stratégique de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles* (LLO) tenue à Ottawa en novembre 2002.
- La coordonnatrice régionale participe au réseau des coordonnateurs régionaux de la mise en œuvre de l'article 41 de la LLO.

Lise Bertrand
Coordonnatrice régionale

Johanne D'Auray
Directrice régionale principale

Bureau régional de Saskatoon

Liaison et relations externes

Au cours des mois de février et mars, plusieurs réunions ont eu lieu avec des groupes francophones, en vue de fournir des renseignements sur le PMC, une composante du CNPC.

- Rencontre avec l'agent de liaison du Commissariat aux langues officielles de Régina, René Boudreau, pour initier une discussion et présenter Dianne MacDonald, gestionnaire régionale du CNPC pour la Saskatchewan.
- Rencontre avec le groupe du Centre national de prévention du crime pour présenter le Programme de mobilisation des collectivités (PMC) au directeur général de l'Assemblée communautaire fransaskoise, Denis Desgagné, et à certains membres de son personnel de Régina.
- Le ministère de la Justice a effectué une présentation au Comité des langues officielles de Patrimoine canadien.
- Participation au banquet de l'Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan tenu à Saskatoon – liaison avec les juristes.

Bureau régional de Saskatoon (suite)

- Coprésentation du PMC lors de la réunion intraprovinciale de Régina, qui représente les associations provinciales francophones;
- Coprésentation du PMC lors de la réunion inter-régionale du Sud de Régina, qui représente les associations régionales francophones de la partie sud de la Saskatchewan;
- Coprésentation du PMC lors de la réunion inter-régionale du Nord de Domremy, qui représente les associations régionales francophones de la partie nord de la Saskatchewan;
- Organisation d'une présentation par le CNPC sur l'élaboration et la prestation de programmes au Comité des langues officielles de Patrimoine canadien à Régina.

Noël Bernard
Coordonnateur régional

Pamela Clark
Directrice régionale

Bureau régional de Winnipeg

Cynthia Myslicki a été nommée coordinatrice pour le Manitoba le 29 novembre 2002. Elle est avocate avec le ministère de la Justice à Winnipeg. Elle est membre de l' Association des juristes d'expression française du Manitoba depuis quelques années et elle a informé cet organisme de son rôle et mandat en janvier 2003. Elle participe aux conférences téléphoniques avec le réseau national des coordinateurs. En janvier 2003, elle a fait un premier contact avec l'agente de programme et la gestionnaire des programmes – Manitoba - du Centre national de prévention du crime. Elle prend un congé à la mi-mai 2003 et est remplacée par Marianne Rivoalen, avocate avec le ministère de la Justice à Winnipeg.

Marianne Rivoalen
Coordonnatrice régionale

Donna Miller
Directrice régionale

Bureau régional de l'Ontario

Liaison avec les agents de programmes régionaux du ministère de la Justice

- La coordonnatrice régionale collabore avec Jayne Kingsbury, Directrice, région de l'Ontario, du Centre national de la prévention du crime (CNPC) et son équipe pour soutenir leur présence réelle auprès de la communauté francophone;
- Le 6 février 2003, la coordonnatrice régionale a assisté à la réunion de la Directrice du CNPC avec ses clients francophones;
- Contact : Jayne Kingsbury, Directrice, Région de l'Ontario, Centre national de prévention du crime : (416) 952-0381

Liaison avec les agents régionaux de Patrimoine Canadien

- La réunion du 21 janvier des agents régionaux de Patrimoine Canadien (Toronto) ayant été annulée, nous envisageons une rencontre au sein du Bureau régional de l'Ontario avec la coordinatrice des agents de Toronto à la fin du mois de mai 2003.
- Contact : Rhoda Muse, Patrimoine canadien (Toronto) : (416) 973-1322

(suite) Bureau régional de l'Ontario

- La réunion du 21 avril ayant noté la création du sous comité des langues officielles du Conseil fédéral de l'Ontario (CFO), la première réunion a eu lieu le 12 juin 2003.
- Contact : Rachel Gauvin : (613) 995-9663
- Champion des langues officielles, CFO, Louis Vigneault

L'établissement de liens étroits avec les communautés de langue officielle en situation minoritaire (CLOSM) et les coordonnateurs régionaux d'autres organismes œuvrant dans la même province, territoire ou région.

- Le BRO promeut le CNPC auprès des CLOSM en facilitant l'achat d'espace publicitaire pour le CNPC dans l'Annuaire des Ressources Francophones de Toronto 2003 qui sert 10,000 membres de la communauté francophone en Ontario;
- Le BRO participe au réseau des langues officielles du conseil fédéral de l'Ontario ainsi que du ministère de Patrimoine canadien en Ontario.

Dorette Pollard
Coordonnatrice régionale

Paul Evraire
Directeur régional principal

Bureau régional de Whitehorse

Le coordonnateur régional pour le Yukon a été nommé en janvier 2003 et a donc eu très peu de temps pour établir des contacts avec les divers intervenants avant la fin de l'exercice 2002-2003. Le coordonnateur précédent pour le Yukon était en congé de maladie prolongé en 2002. De plus, notre bureau était en manque de personnel au cours de l'exercice 2002-2003.

- Liaison avec les agents de programmes régionaux du ministère de la Justice;
- Malgré ces difficultés, nous avons consulté Guenther Laube, le coordonnateur chargé de la prévention du crime dans la région du Nord, pour discuter de façons d'aborder les besoins du Territoire en matière de langues officielles avec l'aide du Programme de mobilisation des collectivités et les autres programmes de prévention du crime. Nous avons l'intention de poursuivre ces discussions et d'élaborer une stratégie pour le prochain exercice;
- Liaison avec les agents régionaux de Patrimoine Canadien;
- Des rencontres sont prévues au cours du prochain exercice;
- Liaison avec l'Administration centrale;
- Le coordonnateur régional participe au réseau des coordonnateurs régionaux de la mise en œuvre de l'article 41 de la *Loi sur les langues officielles*.

Nous avons gardé contact avec l'Association Franco-Yukonnaise, afin de s'assurer que nos services sont présentés à la collectivité francophone du Yukon. Nous avons également offert une présentation en français aux élèves de l'École Emilie Tremblay à Whitehorse sur diverses questions de justice pénale.

Peter Chisholm
Coordonnateur régional et directeur régional

Bureau régional des Territoires du Nord-ouest (Yellowknife)

La coordonnatrice régionale du bureau régional des T.N.-O., a été en mesure d'établir des liens avec nos organisations francophones minoritaires au T.N.-O. par l'entremise du Comité des langues officielles, dont elle est membre. Ce Comité fait partie de la structure du Conseil fédéral des T.N.-O. En tant que membre du Conseil fédéral aux T.N.-O., elle peut sensibiliser les gens aux obligations ministérielles découlant de la *Loi sur les langues officielles* lors des réunions du Conseil. Le Comité entretient des contacts réguliers avec les groupes communautaires francophones locaux et en ce moment, le Comité, qui se réunit au mois une fois par mois, est en train d'élaborer des options pour une approche de guichet unique visant la prestation de services en français aux T.N.-O. Nous avons également initié un dialogue avec l'Association franco-culturelle de Yellowknife au sujet du désir de celle-ci de mettre ce guichet unique en place dans un futur centre culturel que l'association désire bâtir à Yellowknife. Elle a également eu l'occasion d'accompagner le président du Comité des langues officielles à une réunion avec les sous-ministres du gouvernement des T.N.-O. (GTNO). Lors de cette réunion en janvier 2003, en tant que fonctionnaires fédéraux, ils ont expliqué le mandat du comité et réitéré leur engagement antérieur de travailler auprès de leurs collègues des Territoires dans leur approche à guichet unique. Ils ont tendu la main au GTNO pour établir un partenariat (par exemple : partager l'espace où les services territoriaux et les services fédéraux seraient offerts sur des sites différents) avec les ministères fédéraux, si le guichet unique se concrétise.

Elle a également communiqué avec son collègue de la Justice à Yellowknife, qui est directeur du programme de prévention du crime pour la région du Nord, et avec la personne-ressource pour la Stratégie de la justice applicable aux Autochtones. Le bureau du CNPC/SJA à Yellowknife a récemment été inauguré et des discussions sont en cours à cet égard. Elle a également tenu des discussions avec ses collègues dans d'autres bureaux régionaux au Nunavut et au Yukon, notamment le directeur régional principal, concernant la meilleure façon de fournir un appui aux collègues du programme dans le cadre d'activités d'extension à la minorité francophone aux T.N.-O. Ils espèrent élaborer une stratégie dans ce domaine sous peu.

Diane Sylvain
Coordonnatrice régionale et directrice régionale

Bureau régional du Nunavut

Aucun

Richard Meredith
Coordonnateur régional et directeur régional

ANNEXE B

Description des projets

Innovation, Analyse et Intégration

Projets du Fonds juridique de partenariats et d'innovations qui ont contribué au développement des communautés de langue officielle en situation minoritaire.

Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba

Numéro de dossier : 6145-34-1

Montant payé : 18 890 \$

Titre du projet : Scéance d'information sur le droit de l'immigration

Synopsis du projet : Le projet consiste en l'organisation et la tenue d'une séance d'information sur le droit de l'immigration et la nouvelle *Loi sur l'immigration et la protection des réfugiés* qui a eu lieu le 21 novembre 2002 à Winnipeg. Les participants, soit les juristes et les représentants communautaires du Manitoba, ont discuté du potentiel de cette nouvelle loi et l'arrimage possible entre ce potentiel et les besoins des communautés francophones minoritaires de l'Ouest.

Organisation : Association des juristes d'expression française du Manitoba

Numéro de dossier : 6145-34-2

Montant payé : 9 507 \$

Titre du projet : Projet de vulgarisation

Synopsis du projet : Ce projet compte trois volets qui visent à vulgariser l'information juridique pour les francophones du Manitoba afin de les sensibiliser à leurs droits linguistiques et d'accroître leurs connaissances en droit. Le premier volet consiste à coordonner et préparer des activités pour les jeunes dans le cadre de l'activité "Portes ouvertes". Le deuxième volet consiste en des ateliers de vulgarisation juridique. Le troisième volet consiste à fournir un service de documentation de vulgarisation juridique et de répertoire de juristes d'expression française.

Organisation : Association des juristes d'expression française du Nouveau-Brunswick

Numéro de dossier : 6145-34-3

Montant engagé : 29 600 \$

Titre du projet : Camp d'été en droit

Synopsis du projet : Le projet consiste en la conception d'un programme complet d'un camp d'été dynamique d'une semaine en août 2003 visant les élèves de la 9e, 10e et 11e année désireux d'explorer leur intérêt dans une carrière juridique, d'apprendre plus sur le système judiciaire ou de développer leurs habilités sociales. Les jeunes auront l'occasion de participer à des ateliers éducatifs sur l'administration de la justice, s'entretenir avec des avocats et apprendre d'avantage sur les droits linguistiques. Ce projet est divisé en deux phases. (Le projet se termine en novembre 2003)

Innovation, Analyse et Intégration

Organisation : Association des juristes d'expression française de la Saskatchewan

Numéro de dossier : 6145-34-4

Montant engagé : 29 940 \$

Titre du projet : Journée Fransaskoise du droit 2003

Synopsis du projet : Ce projet consiste en la préparation et la réalisation d'une journée d'activités pour les jeunes de la 10^e à la 12^e année des écoles fransaskoises, le 7 février 2003 à Régina. La journée incluait un jeu de débats du style discussion, une présentation d'un procès simulé et une rencontre avec l'Honorable juge Bastarache. Cette journée a permis aux participants d'acquérir de nouvelles connaissances dans le domaine du droit, des lois et du système de justice du Canada.

Organisation : Association des juristes d'expression française de la Nouvelle-Écosse

Numéro de dossier : 6145-34-5

Montant engagé : 6 015 \$

Titre du projet : Étude préalable sur la rédaction d'un mémoire relatif à l'établissement d'une cour itinérante bilingue

Description: Le projet consiste en une rencontre de personnes-clés pour étudier en profondeur le cheminement à suivre afin d'assurer une bonne rédaction et un processus approprié dans la composition d'un mémoire relatif à l'établissement d'une cour itinérante bilingue. La rencontre a eu lieu les 22, 23 et 24 mars à Halifax. Cette rencontre visait à assurer que le mémoire est représentatif des besoins linguistiques en matière juridique de la Nouvelle-Écosse.

Organisation : Association des juristes d'expression française de l'Ontario

Numéro de dossier : 6145-34-6

Montant engagé : 34 850 \$

Titre du projet : Guide du praticien, 3^e édition

Description: Le projet consiste à mettre à jour et à publier la 3^e édition du Guide du praticien. Ce projet permet de former d'avantage de juristes d'expression française d'Ontario en améliorant l'accès à l'information juridique en français.

Organisation : Fédération des associations de juristes d'expression française de common law

Numéro de dossier : 6145-34-7

Montant payé : 17 678 \$

Titre du projet : Session d'orientation

Synopsis du projet : Tenue d'une session d'orientation les 17 et 18 octobre à Ottawa, afin de sensibiliser les participants aux récents rapports sur l'accès à la justice en français, et de leur permettre d'examiner la situation actuelle et les activités des organismes impliqués dans le domaine juridique. Ces organismes pourront orienter leurs activités là où les besoins sont les plus grands. La situation par rapport à l'accès à la justice dans les deux langues

Innovation, Analyse et Intégration

officielles et le rôle de la FAJEFCL ont considérablement changé dans les dernières années. Il est nécessaire d'examiner les rôles des organismes impliqués dans le domaine juridique afin de permettre une meilleure concertation dans la livraison des activités et services dans le pays.

Organisation : Université de Moncton

Numéro de dossier : 6145-22-44

Montant engagé : 20 000 \$ et 20 000 \$ de Patrimoine canadien transféré au ministère de la Justice

Titre du projet : Vingt-cinq ans de common law en français : une histoire à suivre

Description: La tenue d'un colloque, les 20, 21, et 22 mars 2003 à Moncton, pour souligner les 25 ans de l'enseignement de la common law en français. Les participants, soit des juristes d'expression française, ainsi que des intervenants des différentes universités canadiennes qui enseignent la common law en français, ont discuté des enjeux liés à l'enseignement de la common law en français, la pratique du droit dans la vie publique, la recherche juridique, et les perspectives d'avenir de la common law en français.

Organisation : Barreau de Montréal

Numéro de dossier : 6145-22-76

Montant payé : 10 000 \$

Titre du projet : Semaine du Barreau de Montréal 2003

Description: La semaine du Barreau de Montréal, qui a eu lieu du 29 avril au 2 mai 2003, est un événement "grand public" permettant aux participants de mieux connaître leurs droits et d'être sensibilisés à divers aspects légaux de leur quotidien en rencontrant des professionnels du droit oeuvrant dans des champs de spécialisations multiples et en visitant des kiosques d'information. L'événement comprenait des cliniques juridiques gratuites, des procès simulés, des conférences destinées aux aînés et aux jeunes, des kiosques d'information, un concours de débat et un concours de composition pour les jeunes. L'événement était réparti sur quatre jours, avec un thème dédié pour chaque jour : Mardi 29 avril - Journée "BEL ÂGE", Mercredi 30 avril – Journée "JEUNESSE", Jeudi 1er mai - Journée "TRAVAIL", Vendredi 2 mai - Journée "FAMILLE".

Responsables :

Karen Bron, Directrice par intérim

Marc Dubois, Analyste des programmes

Direction générale des programmes

Description des projets

Politique sur la justice pour les jeunes

Information juridique communautaire de l'Ontario (CLEO)	Dans le cadre d'une entente antérieure (6133-7-66), CLEO a produit onze publications sur la justice applicable aux jeunes. Toutes sauf une ont également été imprimées dans le cadre de l'entente antérieure. CLEO compte maintenant imprimer la dernière (La justice pour les jeunes : quoi de neuf?) et distribuer les onze à la grandeur de l'Ontario. La distribution se fera par étapes, la première étape consistant notamment à diffuser dix publications auprès de divers groupes et organisations jeunesse et de procéder à un publipostage par échantillon auprès des forces de police et des conseils scolaires. La deuxième étape comprendra un suivi du publipostage ainsi qu'une réimpression et une nouvelle distribution à d'autres groupes au besoin. La troisième phase consistera à imprimer et à distribuer la onzième publication (Quoi de neuf?). Tous les documents seront aussi accessibles par le site web de CLEO. CLEO procédera à une évaluation de sa documentation en deux temps : premièrement, enquête auprès des destinataires, et deuxièmement, entrevues téléphoniques approfondies avec un échantillon de ces derniers.
Salon de la jeunesse	Le Salon de la jeunesse produit des outils d'information sur la loi à l'intention de toutes les écoles secondaires du Québec. En distribuant cette documentation aux psychoéducateurs et aux professeurs de formation personnelle et sociale, le Salon de la jeunesse veut rejoindre tous les élèves du secondaire de la province ainsi que leurs parents. La phase un du projet (dossier 6133-7-88 – subvention conditionnelle) porte sur le contenu (rédaction et traduction du guide d'activités, de la lettre de présentation et de la pochette). La proposition en cours, soit la phase deux, vise une contribution qui ne sera accordée que si le ministère de la Justice est satisfait du résultat de la phase un. La phase deux comprendra ce qui suit : graphisme du guide d'activités et de la trousse, impression, distribution dans les écoles, intégration du contenu au site web du Salon de la jeunesse et suivi téléphonique personnalisé auprès des utilisateurs (enseignants).
The John Howard Society of New Brunswick Inc.	Compte tenu du succès de l'activité What Works with 16 and 17 Year Old Young Offenders en anglais et à la suite des évaluations qui ont suivi, il a été fortement recommandé que l'activité soit reprise en français. Il s'agira encore une fois d'un atelier de recherche appliquée de deux jours. Le but sera de faire connaître aux professionnels les résultats des meilleurs travaux récents sur les moyens les plus efficaces de réduire les risques de récidive chez les jeunes contrevenants de 16 et 17 ans au Nouveau-Brunswick, en garde ouverte ou fermée, dans le but d'améliorer la sécurité publique. L'atelier réunira jusqu'à 150 praticiens et fournisseurs de services (gouvernementaux et non gouvernementaux). La clientèle visée comprend des intervenants des milieux de l'enseignement, de la

Politique sur la justice pour les jeunes (suite)	
Canadian Foundation for Children, Youth and the Law	<p>santé, des services correctionnels, de la police, du développement communautaire et de la santé mentale, outre des chercheurs.</p> <p>Il s'agit de la deuxième phase d'un projet en trois temps. Dans la phase un, la fondation a conçu le texte et le graphisme d'une affiche et de trois cartes format portefeuille sur les conséquences de l'existence d'un casier judiciaire pour un jeune. Dans la phase deux, l'organisation fera traduire ces documents (l'affiche en français, les cartes en quinze langues dont le français, le cri et l'ojobway). Ceux-ci seront alors imprimés et distribués en Ontario de même que sur le site web de Justice for Children and Youth. CLEO a accepté de faciliter la distribution de cette documentation à la grandeur de l'Ontario pour rejoindre les jeunes aux étapes cruciales (avant qu'ils ne plaident coupable, avant qu'ils ne comparaissent en cour, à leur première comparution, ainsi qu'avant qu'ils ne soient pris en charge par le système de justice applicable aux jeunes).</p>
Ministère de la sécurité publique et des services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick	<p>Le Nouveau-Brunswick a reçu dans le cadre du Fonds de renouvellement du système de justice pour les jeunes une somme destinée à la production et à la distribution d'une version provinciale du guide de poche de la Nouvelle-Écosse intitulé <i>Moving Forward</i>, qui livre l'essentiel de la <i>Loi sur le système de justice pénale</i> (LSJP) pour les adolescents à l'intention des professionnels tels que policiers, agents de probation, ONG, etc.</p> <p>La subvention paiera une partie des coûts de traduction et d'impression (700 en anglais et 200 en français) du document, qui sera distribué aux principaux intervenants au Nouveau-Brunswick, tels qu'agents de probation, travailleurs sociaux spécialisés auprès des jeunes contrevenants, services aux victimes, policiers et ONG.</p>
Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick	<p>Le bénéficiaire se propose de mener les activités suivantes au cours du présent exercice 1) créer, éditer et distribuer (à la grandeur du Nouveau-Brunswick) un livret d'information bilingue sur la <i>Loi sur les système de justice pénale pour les adolescents</i> pour les jeunes, les parents, les éducateurs, les intervenants et le grand public; 2) réimprimer ou reproduire certains documents de VIJ ayant trait à la</p>

(suite) Politique sur la justice pour les jeunes	
	<p>LSJP, à l'intention des jeunes, produits par le bénéficiaire au cours des dernières années après les avoir révisés en fonction de la loi; 3) organiser pour les jeunes du Nouveau-Brunswick un concours de création de carte postale sur la LSJPA et publier et diffuser une carte postale arborant les dessins gagnants (le livret et les documents à réimprimer ou à reproduire seront vus au préalable par la Direction de la politique en matière de justice applicable aux jeunes.); 4) organiser et animer deux camps de deux jours sur la justice applicable aux jeunes (un en anglais, un en français) pour un total de 60 à 70 jeunes de la province de 12 à 17 ans; 5) continuer d'assurer une présence à des expositions comme au cours des deux derniers exercices au Nouveau-Brunswick, en Nouvelle-Écosse et à l'Île-du-Prince-Édouard (environ trente événements).</p>
Regroupement des organismes de justice alternative du Québec (ROJAQ)	<p>Ce projet permet à ROJAQ de réviser et de mettre à jour les matériaux de formation sur les mécanismes alternatifs de résolution de conflits, prévus pour les communautés amérindiennes et inuits au Québec. Le manuel portant sur la médiation (versions française et attikamek), déjà développé dans le cadre d'une entente antérieure et déjà approuvé par la section de la politique en matière de justice applicable aux jeunes, devra être traduit vers l'anglais. Le manuel sur les cercles de règlement des différends devra être révisé et mis à jour (versions française et anglaise) pour coller davantage aux réalités des communautés autochtones. La production des deux vidéos version anglaise (l'une portant sur la médiation, l'autre sur les cercles de règlement des différends) doit être complétée. Finalement, le bénéficiaire produira un outil de formation (présentation PowerPoint) pour la ou les personnes qui fourniront la formation communautaire en milieu autochtone.</p>
Public Legal Education Association of Saskatchewan	<p>Ce projet consiste à travailler avec les jeunes et les éducateurs pour créer un cadre d'application des principes de la LSJP pour les adolescents en milieu scolaire. Il fournira aussi des ressources et des services de consultation aux écoles. Il s'agira entre autres de créer une trousse d'information expliquant ces principes, de mener une enquête pour connaître les pratiques en usage dans les écoles, de créer une présentation sur les moyens de mettre en oeuvre les principes en milieu scolaire et de publier trois bulletins d'information.</p>
Ministère de la sécurité publique et des services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick	<p>Cette subvention servira à la traduction française de la version révisée du guide des politiques et procédures en gestion des cas (traitant notamment des ordonnances de garde différée et de garde intensive) et du nouveau document sur les modèles de conférence. Cette subvention servira aussi à des services d'interprétation pour un colloque de deux jours sur le calcul de la peine qui sera offert à 64 agents de probation et 4 membres du personnel du Centre pour jeunes du Nouveau-Brunswick ainsi que pour une session de formation complète de trois jours sur les principes et l'orientation de la</p>

(suite) Politique sur la justice pour les jeunes

	<p>LSJPA qui sera offerte à environ 88 personnes, dont des agents de probation, des travailleurs sociaux, des surveillants, des directeurs régionaux et quelques membres du personnel des service de garde d'adolescents.</p>
<p>Ministère de la sécurité publique et des services communautaires et correctionnels du Nouveau-Brunswick</p>	<p>Cette subvention servira à concevoir et à offrir de nouveaux cours pour le personnel des tribunaux afin d'assurer un suivi aux séances d'orientation de la <i>Loi sur le système de justice pénale pour les adolescents</i> qui ont eu lieu à l'automne-hiver 2001-2002. Sous la supervision des Services de soutien des programmes (Division des services aux tribunaux), on créera dans les deux langues officielles des activités de formation sur des sujets tels que les nouvelles politiques et méthodes de travail ainsi que les nouveaux modes de saisie des données. On prévoit quatre sessions de formation (trois en anglais et une en français) de trois jours environ.</p>
<p>Community Legal Education Association (Manitoba)</p>	<p>Le bénéficiaire se propose de mettre à jour la trousse d'enseignement <i>The Three R's of Justice Education</i> en fonction de la LSJPA (la publication actuelle est basée sur la LJC). Ensuite, la trousse sera publiée sur papier et sur support électronique et sera lancée et distribuée aux enseignants du secondaire par l'intermédiaire du Centre des manuels scolaires du Manitoba. La trousse révisée sera complète, interactive, bilingue et adaptable aux autres provinces.</p>

Responsable :
Catherine Latimer, avocate générale et directrice générale
Division de la politique en matière de droit pénal et de la justice communautaire

ANNEXE C

LISTE DES PROJETS FINANCÉS PAR LE CENTRE NATIONAL DE LA PRÉVENTION DU CRIME POUR 2002/03

La Stratégie nationale sur la sécurité communautaire et la prévention du crime (SNSCPC), dirigée par le Centre national de prévention du crime (CNPC), a pour but l'élaboration, au niveau de la collectivité, de stratégies contre le crime et la victimisation, stratégies qui portent surtout sur les enfants, les jeunes, les Autochtones et les femmes. L'initiative pour les collectivités plus sûres (ICS), qui est un volet de la SNSCPC, est constituée de programmes de subventions et de contributions qui favorisent le développement social et les initiatives d'aide qui ont pour but de trouver les causes profondes (facteurs de risque) du crime et de la victimisation.

Les objectifs et les priorités que veulent servir les programmes de financement du CNPC sont les suivants : le *Programme de mobilisation des collectivités* (PMC) aide les collectivités à prendre des initiatives visant la création de partenariats communautaires qui ciblent le crime et la victimisation, afin d'améliorer les efforts de sensibilisation du public et l'appui de ce dernier dans le domaine de la prévention du crime; le *Fonds d'investissement dans la prévention du crime* (FIPC) vise à déterminer et évaluer les modèles prometteurs et novateurs de prévention du crime (pratiques prometteuses) en cernant ce qui fonctionne et ce qui ne fonctionne pas et en expliquant pourquoi; le *Programme de partenariat en prévention du crime* (PPPC) encourage les organismes non gouvernementaux à élaborer des trousseaux de renseignements, des outils et des ressources qui facilitent la participation des collectivités à tous les niveaux de prévention du crime; le *Programme d'action des entreprises pour la prévention du crime* (PAEPC) encourage le secteur privé à devenir un partenaire actif, un leader et une ressource dans le domaine de la prévention du crime. Il favorise la participation des entreprises et associations professionnelles à des projets de partenariats entre entreprises et collectivités visant à prévenir le crime et la victimisation.

* Veuillez noter que dans la liste de projets suivants, certaines initiatives des provinces du Nouveau-Brunswick et de l'Île-du-Prince-Édouard accompagnées d'un astérisque ciblent les collectivités de langue officielle en situation minoritaire, même si ces descriptions de projets ne font pas référence à ces collectivités.

Colombie-Britannique

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3310-R12 (300948)	Mobilisation communautaire pour la prévention de la violence faite aux femmes francophones de la Colombie-Britannique	Réseau-Femmes Colombie-Britannique

Ce projet vise l'élaboration d'un manuel de formation et d'un guide d'action et l'établissement d'un répertoire de ressources communautaires et d'un réseau de 30 à 50 bénévoles partout en C.-B. dans le but d'aider les femmes francophones qui sont à risque d'être victimisées. Il y a actuellement plus de 31 000 femmes en Colombie-Britannique qui sont francophones et plus de 100 000 femmes qui parlent les deux langues officielles. Le Réseau-Femmes est le seul organisme provincial qui représente de façon officielle les femmes francophones de la province de la C.-B. Depuis 1998, le Réseau-Femmes s'occupe de « Inform'Elles », un service provincial de crise, d'aiguillage et d'information offert en français. Grâce aux appels reçus sur la ligne d'écoute téléphonique, le Réseau-Femmes a déterminé qu'il faut répondre aux besoins liés au problème de la violence faite aux femmes et à la difficulté d'accéder aux services appropriés.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	50 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3310-B15 (303814)	Silent and Invisible: What's Age Got to Do With It	B.C./Yukon Society of Transition Houses

Ce projet créera un certain nombre d'outils et de ressources pour aider à combler les besoins des femmes âgées victimes de violence familiale. La première partie du projet consiste à concevoir un programme de formation spécialisée de deux jours, destiné aux travailleurs de première ligne et au personnel du système de justice. Ce programme sera élaboré par l'un des partenaires du projet, le *Justice Institute*, avec l'aide du comité consultatif du projet.

Le programme et la formation aborderont certaines recommandations générées par la première composante du projet. Plus précisément, la formation comportera les éléments suivants :

- Examen des besoins des femmes âgées victimes de mauvais traitements; des différences et similitudes de ces besoins avec ceux de femmes plus jeunes; du processus de vieillissement; des types de mauvais traitements infligés à des femmes âgées (violence physique ou psychologique, agressions sexuelles, négligence, abus d'ordre financier, etc.);
- Présentation d'outils adaptés à diverses cultures qui permettront de répondre aux besoins de femmes âgées ayant immigré au Canada et d'aider les femmes âgées autochtones à surmonter les obstacles propres aux communautés dont elles proviennent;
- Examen exhaustif des problèmes du vieillissement, de la violence faites aux femmes et des mauvais traitements infligés aux aînés, consistant principalement en une analyse intégrée;

- Création de réseaux dont le mandat sera de combattre la violence dirigée contre les femmes âgées, là où ce genre de réseau n'a jamais été mis sur pied jusqu'à maintenant;
- Une composante sera intégrée à la formation d'agents d'aide financière concernant les questions qui touchent les femmes âgées, en mettant l'accent sur les problèmes liés à l'immigration et à l'origine ethnique;
- Tous les fournisseurs de services qui desservent les femmes immigrantes et réfugiées se feront rappeler que la politique sur l'immigration n'entraînent pas de risques d'expulsion pour les femmes qui quittent une relation d'abus;
- Prestation de renseignements relatifs à des recommandations et des ressources précises, à des services de logement de longue durée, au mode de recrutement et de sélection des maisons bénévoles, et à la prévention des mauvais traitements et des crimes violents;
- Élaboration d'approches novatrices qui permettront d'aider des femmes âgées à mettre fin à des relations ou à des situations violentes; et
- Coordination des initiatives susmentionnées.

Le second volet du projet sera consacré à la production d'un docudrame de 12 minutes et d'un guide d'étude, qui examineront tous deux quatre scénarios :

- La continuation de la violence familiale malgré le vieillissement;
- La violence dans le contexte d'une nouvelle relation où les partenaires ont déjà un certain âge;
- Une cause d'ordre médical à la violence physique ou émotionnelle (p. ex., la maladie d'Alzheimer); et
- La violence exercée par les enfants adultes.

Le guide d'étude traitera plus à fond de chaque partie de la vidéo et présentera des solutions susceptibles d'engendrer des changements salutaires ainsi que des exemples de mesures que peuvent prendre les personnes désireuses d'aider des femmes âgées victimes de mauvais traitements. Tant la vidéo que le guide seront offerts en versions française et anglaise.

Finalement, le commanditaire lancera une campagne de sensibilisation pour faire connaître à la population la question de la violence familiale exercée contre les femmes âgées. Cette activité comprendra les éléments suivants : mise au point et distribution d'une carte de conseils sur la sécurité et d'une brochure éducative destinées aux femmes âgées. La brochure contiendra des renseignements importants sur la façon de reconnaître les signes que des femmes âgées sont victimes de violence. La brochure sera distribuée aux professionnels de la santé, aux fournisseurs de services, au personnel du système de justice et aux entreprises.

Cette initiative de deux ans vise à faire baisser l'incidence de la violence familiale contre les femmes âgées et à sensibiliser la population à ce problème.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2001-2002	100 000 \$
Engagé	2002-2003	100 000 \$

Manitoba

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

331-P08 (300945)	Subliminale	Pluri-Elles (Manitoba) Inc.
---------------------	-------------	-----------------------------

Le projet *Subliminale* aborde la question de la violence dans les collectivités francophones du Manitoba et sera élaboré et exécuté en français. Il s'agit d'une étude de la violence chez la personne, ainsi qu'au sein de la collectivité. Cinq artistes de spectacle de St-Boniface seront embauchés pour se rendre dans les collectivités et parler à cinq personnes chacun, dans les divers secteurs de la collectivité (p. ex., les sans-abri, les jeunes enfants, les adolescents, les membres de gangs, les mères monoparentales, les hommes adultes professionnels et les femmes), à propos de leur expérience de la violence. À partir de ces discussions, les artistes élaboreront un monologue pour un personnage qu'ils personnifieront.

Au cours des dix jours d'ateliers, chacun des cinq monologues seront jumelés à des poèmes et de la musique pour constituer une présentation théâtrale de 60 à 90 minutes, qui sera présentée sous forme de cabaret au Centre Culturel Franco-manitobain de St-Boniface. À la suite de cette présentation initiale, le spectacle sera présenté dans les écoles et les centres communautaires de cinq collectivités francophones rurales du Manitoba. Également à la suite de la présentation, une période est prévue pour favoriser la discussion des questions abordées dans le rapport et la présentation.

Finalement, un guide d'étude sera élaboré, accompagné d'un résumé des résultats, des activités proposées pour aider à mettre en lumière et personnaliser le problème, et des questions visant à favoriser la discussion en groupe des questions abordées dans le rapport et la présentation théâtrale. Ce guide sera distribué dans les écoles avant la présentation théâtrale, afin de donner aux enseignants les outils nécessaires pour préparer les étudiants à ce qu'ils verront.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	50 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3515-U02 (304546)	Forum sur la prévention du crime axée sur les résultats au Canada	Université du Manitoba – Faculté de sociologie
----------------------	-------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------------

Il est proposé de parrainer un forum interactif de 2½ jours au mois de mai, auquel participeront environ 100 personnes de l'ensemble du Canada qui représenteront un échantillon des groupes suivants :

- Des responsables de projets de prévention du crime au Canada;
- Des leaders de municipalités, de collectivités, de services de police et de la justice pénale;
- Des spécialistes des domaines de la recherche, de l'évaluation, de l'enseignement et des politiques;

- Les intervenants de groupes publics travaillant auprès des jeunes, des enfants, des femmes et des Premières nations.

Le forum sera axé sur le renforcement des résultats que les Canadiennes et Canadiens obtiennent de la prévention du crime. Il examinera des façons de réduire le taux de criminalité au moyen d'une plus grande utilisation des connaissances au niveau national et international de ce qui fonctionne et ne fonctionne pas dans le domaine de la prévention du crime.

Les objectifs du forum sont les suivants :

- Organiser efficacement un forum de deux jours et un forum d'une demi-journée;
- Distribuer les documents récents sur la prévention du crime élaborés par le CNPC, le CIPC et autres organisations;
- Échanger sur les progrès et les défis de la prévention du crime fondée sur des données objectives au Canada;
- Débattre et discuter des méthodes pour améliorer les réalisations de la prévention du crime au Canada;
- Réaliser des progrès dans l'établissement et la conservation d'un réseau favorisant la prévention du crime axée sur les résultats au Canada;
- Produire et distribuer un rapport final, disponible en français et en anglais, résumant le Forum, les recommandations et le plan d'action;
- Accroître la capacité de tous les secteurs de façon séparée et collective de contribuer à la prévention du crime et de la violence au Canada;
- Augmenter le réseau de personnes engagées à l'égard de la prévention du crime fondée sur des données objectives;
- Accroître les connaissances concernant ce qui a été démontré comme efficace dans le domaine de la prévention du crime, meilleure connaissance des sources d'information relativement aux programmes efficaces de prévention du crime, et meilleure connaissance des façons d'étayer les initiatives de prévention du crime.

Il mettra en commun l'expérience du Canada, les défis auxquels nous devons faire face, ce que nous connaissons, ce qui a été efficace et ce que nous pouvons apprendre de l'expérience des autres. Le processus sera conçu pour maximiser l'engagement des participants au moyen d'un forum ouvert ou d'une approche exploratoire en vue d'optimiser l'enrichissement mutuel. Les documents des administrations canadiennes et autres administrations seront disponibles, notamment les trousseaux d'outils récemment élaborés par le CNPC, le CIPC et autres. On demandera aux participants de proposer des recommandations en fonction de leur expérience jusqu'à maintenant et de leur vision de l'avenir. Un service d'interprétation sera offert pour toutes les séances plénières.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	100 000 \$
Engagé	2003-2004	42 300 \$

Nouveau-Brunswick

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
---------------	-------	-----------------------

3320-A06 (300942)	Histoires de vies - soutien par les pairs	Acadie-Sherbrooke inc.
----------------------	-------------------------------------------	------------------------

Le projet Ado-Parlons santé a débuté en septembre 2001 grâce à une subvention de Santé Canada et du ministère des Affaires intergouvernementales du Nouveau-Brunswick. Le projet Ado-Parlons santé porte sur les facteurs de risque sur la santé mentale et physique des adolescents francophones de la région atlantique. Le but est de permettre aux jeunes de se prendre en main en adoptant des habitudes de vie saines.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	15 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
---------------	-------	-----------------------

3320-F13 (300942)	Projet de soutien et de sensibilisation des collectivités : une approche rurale (Aware & Supportive Communities: A Rural Focus)	Fredericton Sexual Assault Crisis Centre Inc.
----------------------	---------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	-----------------------------------------------

L'objectif final du projet est de prévenir la violence sexuelle faite aux femmes. Le projet favorisera cet objectif en mobilisant des groupes d'action dans 3 à 5 collectivités rurales (y compris au moins une collectivité francophone et une collectivité des Premières nations). Cela sera possible en sensibilisant les habitants des régions rurales du Nouveau-Brunswick au problème de la violence sexuelle; en augmentant la capacité des collectivités de répondre efficacement et proactivement au problème; et en élaborant des plans locaux de prévention continue de la violence sexuelle faite aux femmes. Ces objectifs seront atteints en sensibilisant et en éduquant le public, grâce à la création de groupes d'action et à l'engagement de la collectivité plus vaste dans l'établissement de ses besoins et de ses avoirs relativement à cette question dans chaque collectivité. Ce projet mobilisera bon nombre de groupes locaux, de bénévoles et de fournisseurs de services professionnels et favorisera un soutien financier et en nature de la part de sources diverses.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	15 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3320-M33 (300942)	Alt-Ed Outreach	Making Waves / Vague par vague
----------------------	-----------------	--------------------------------

L'objectif final de ce projet est d'accroître la sécurité personnelle des filles et des femmes et de réduire les interactions entre les personnes et le système de justice pénale dues à des attitudes problématiques malsaines et à des comportements liés à des relations interpersonnelles intimes.

Le projet favorisera cet objectif en adaptant et en présentant le programme Making Waves/Vague par vague aux programmes d'éducation alternative du Nouveau-Brunswick, en mobilisant les jeunes et les professionnels desservant les jeunes dans ces environnements et en augmentant leur capacité de répondre efficacement et de façon proactive aux besoins en matière d'éducation relationnelle des étudiants participant aux programmes d'éducation alternative.

Ces objectifs seront atteints grâce : à la mise en place de partenariats entre le comité provincial Making Waves/Vague par vague, le ministère de l'Éducation et plus de 22 sites d'éducation alternative dans les collectivités anglophones, francophones et autochtones du Nouveau-Brunswick; à l'adaptation du programme existant dans les écoles en vue de l'utiliser dans le contexte de l'éducation alternative; au recrutement de jeunes et de professionnels desservant les jeunes qui désirent participer au programme; à la mise en œuvre de journées de réflexion et d'ateliers; et au jumelage des participants au programme d'éducation alternative avec les participants du programme régulier d'éducation.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	39 500 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3320-P14 (300942)	Let's Stop Bullying / Fini l'intimidation – Evaluation	Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick
----------------------	--------------------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------------------

Le Service public d'éducation et d'information juridiques du Nouveau-Brunswick (SPEIJ-NB) a récemment produit un guide à l'intention des parents et un manuel d'activités intitulé « Let's Stop Bullying / Fini l'intimidation », qui sera distribué aux collectivités du Nouveau-Brunswick surtout par les services de police locaux. Dans le cadre de groupes de discussion et d'entretiens (anglais et français), le SPEIJ-NB recueillera des données qualitatives sur l'utilisation et l'efficacité des documents éducatifs du responsable sur l'intimidation. Les groupes de réflexion et les entretiens seront composés d'un échantillon de parents, de jeunes et de fournisseurs de services.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	10 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3320-Y08 (300942)	Activités de suivi du dialogue rural intitulées - Engager les jeunes des collectivités rurales (Engaging Youth in Rural Communities)	Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick
----------------------	--------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------------	---------------------------------------------

L'objectif final de ce projet est de réduire l'incidence des jeunes ayant des démêlés avec la justice à cause d'activités criminelles entraînées par une faible estime de soi, l'abus d'alcool ou d'autres drogues, l'échec scolaire et (ou) les associations ou comportements négatifs.

Le projet favorisera cet objectif en mobilisant des parents, des jeunes, des bénévoles de la collectivité et des professionnels desservant les jeunes, en augmentant leur capacité de répondre efficacement et de façon proactive aux besoins des jeunes par la mise en place de ressources communautaires durables.

Ces objectifs seront mis en œuvre dans bon nombre de collectivités anglophones, francophones et autochtones rurales au Nouveau-Brunswick. Le projet facilitera la mise en œuvre de plans d'action locaux initiés par les jeunes lors du *2002 Rural Youth Dialogue*. Le Conseil de la jeunesse du Nouveau-Brunswick travaillera auprès des jeunes et des organismes desservant les jeunes au niveau local pour coordonner et appuyer ces activités. Les activités comprendront des évaluations communautaires, l'organisation de groupes locaux de jeunes, la mobilisation de ressources communautaires pour la mise en place de centres pour les jeunes, l'accroissement de la capacité locale, la conception et la supervision de nouveaux programmes, et l'établissement de réseaux entre les projets locaux.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	25 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-C43 (300942)	Sensibilisation aux personnes âgées (Phase 2)	Comité des Intervenants de la prévention du crime du Nord-Ouest
------------------------	-----------------------------------------------	-----------------------------------------------------------------

Le projet proposé par le Comité des intervenants du Nord-Ouest a comme objectif de réduire la victimisation des personnes âgées, ainsi que de réduire leurs sentiments d'insécurité.

L'organisme parrain mobilisera des bénévoles et des intervenants de divers organismes sans but lucratif en vue de livrer des séances d'éducation aux aînés, notamment aux personnes âgées vivant seules en milieu rural. Une trousse d'information sera diffusée offrant des renseignements sur les façons de se protéger contre le crime et d'obtenir de l'aide s'ils sont victimes de mauvais traitements. On compte parmi les organismes gouvernementaux et non gouvernementaux en mesure de se servir des trousse, le Service d'aide à la famille d'Edmundston – Grand Sault Inc, la Croix-Rouge, les hôpitaux et l'hôpital Extra-murale, les travailleurs sociaux, les services de police et les bénévoles. Des activités de sensibilisation du public seront aussi entamées.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	5 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-C48 (300942)	Ensembles pour contrer le taux de criminalité chez les jeunes dans nos communautés	Centre de ressources et de crises familiales Beauséjour Inc.
------------------------	------------------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------------------------

Le but de ce projet est de cerner la source des problèmes qui contribue à l'augmentation du taux de criminalité chez les jeunes dans la région de Shédiac/Cap-Pelé et dans les régions rurales en périphérie. En collaboration avec l'école secondaire régionale, les instances municipales et avec la participation active des étudiants de la 9^e à la 12^e année, le CRCFB parrainera un forum qui regroupera les jeunes et les intervenants communautaires. Une consultation auprès des jeunes précèdera le forum. Un plan d'action communautaire sera élaboré pour contrer ces problèmes.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	15 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-C49 (300942)	Festival de la famille	Centre de Bénévolat de la Péninsule acadienne Inc. (CBPA)
------------------------	------------------------	-----------------------------------------------------------

Le Festival de la famille a comme objectif de resserrer les liens affectifs au sein des familles ainsi qu'entre les communautés de la Péninsule Acadienne. L'organisme parrain mobilisera et mettra en relation des parents et leurs enfants avec des artistes professionnels afin de développer et monter un projet artistique. Les artistes seront jumelés avec les familles selon le type de projet proposé. Des événements spéciaux mettant en vedette les projets complétés auront lieu dans les cinq grandes régions de la Péninsule au cours de la semaine du festival. Aussi, des activités de sensibilisation du public seront entreprises sur l'importance d'un milieu familial sain et sécurisant. Ces messages seront livrés lors des entrevues avec les médias, les feux de camp et les événements artistiques. Un grand nombre d'organismes des secteurs privé, gouvernemental, communautaire et artistique seront mobilisés lors de ce projet.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	20 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-C51 (300942)	L'évolution du bullying (pièce de théâtre interactive et intergénérationnel)	Centre de Prévention de la violence familiale de Kent
------------------------	------------------------------------------------------------------------------	-------------------------------------------------------

Le Centre de prévention de la violence familiale de Kent (CPVFK) propose de réduire la victimisation et l'incidence d'actes d'intimidation en outillant les jeunes afin qu'ils puissent se protéger et aller chercher de l'aide, et en un deuxième temps, permettre une prise de conscience par les intimidateurs des conséquences de leurs actions. Le parrain sensibilisera et mobilisera la population de la région de Kent à prendre part aux solutions par le biais du théâtre. Une pièce sera écrite par des jeunes et des adultes et présentée sous format interactif, y compris des discussions avec l'auditoire. Suite à la représentation, des ateliers seront présentés par des jeunes accompagnés par des intervenants de première ligne. Ceux-ci seront jumelés dès le début du projet afin de créer un rapprochement entre les générations. Un document disponible sur CD Rom portant sur le sujet (recherches, statistiques, ressources, script) sera produit et le projet sera enregistré sur vidéocassette. Le CPVFK a développé des liens avec un nombre d'agences gouvernementales et communautaires et peut compter sur leur participation active.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	14 500 \$
Engagé	2003-2004	18 500 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-F14 (300942)	La lecture, ça rassure!	Fédération d'alphabétisation du Nouveau-Brunswick
------------------------	-------------------------	------------------------------------------------------

L'organisme mobilisera des partenaires dans la communauté afin de créer et utiliser des matériaux d'éducation d'enfance première destinés à promouvoir des thèmes touchant la sécurité personnelle, la sécurité et la prévention du crime.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	20 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-G06 (300942)	Moi, je contrôle mon agressivité	Garderie les Débrouillards (es) de Val-D'Amour
------------------------	----------------------------------	---------------------------------------------------

L'organisme, une garderie qui offre aussi un programme d'après-classes, développera un programme éducationnel qui vise les enfants, parents, employé(e)s, travailleurs en services familiaux dans la communauté, ainsi que la population en général qui tiendra compte des problèmes d'agressivité, gestion de colère et l'intimidation. Il croit qu'une intervention anticipée est une bonne méthode de prévention du crime. Afin d'assurer la durabilité, les parents seront engagés pour aider dans la livraison du programme et pour se l'approprier. Les enfants seront aussi engagés dans le processus, à travers le programme après-classes—ils seront impliqués

dans la création et présentation de pièces satiriques et racontages pour les enfants pré-scolaires et les parents.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	25 000 \$
Engagé	2003-2004	26 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

* 3320-P16 (300942)	Forum du secteur bénévole	Policy Link N.B.
------------------------	---------------------------	------------------

L'objectif final de ce projet est de réduire le risque des particuliers d'avoir des démêlés avec la justice causés par les effets de la pauvreté à l'enfance et à l'adolescence.

Le projet favorisera cet objectif : 1) en mobilisant le secteur bénévole, les organismes gouvernementaux et les familles et en collaborant de façon plus efficace pour aborder les causes profondes de la pauvreté dans la vie des enfants et des jeunes au Nouveau-Brunswick; 2) en augmentant la capacité du secteur bénévole à répondre efficacement et de façon proactive aux besoins des enfants et des jeunes vivant dans la pauvreté; 3) en élaborant des ressources communautaires durables pour répondre à ces besoins; et 4) en sensibilisant le public à l'incidence de la pauvreté sur le bien-être à long terme et le fonctionnement social des enfants et des jeunes.

Ces objectifs seront atteints grâce : à l'organisation d'une série de forums provinciaux sur la famille et la pauvreté durant l'enfance; à la recherche; à des séances locales sur l'éducation parentale; à l'affiche sur le site Web du parrain du projet de ressources documentaires; et à l'échange d'information entre le secteur bénévole, les organismes gouvernementaux et les partenaires communautaires.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	3 000 \$

Ontario

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-A35 (300944)	Un équilibre de vie : ateliers sur les différents points de vue d'une vie saine (Living in Balance: Workshops from a Different Perspective on Healthy Living)	Anti-Violence Coordinating Committee in association with the Greenstone Family Resource Centre

Le Comité de coordination de la lutte contre la violence tiendra une conférence d'une journée, permettant aux participants hommes et femmes de choisir parmi diverses séances. Les séances aborderont les questions qui ont une incidence sur la violence faite aux femmes et aux enfants. Les sujets sont les suivants : relations sexuelles saines (abordant les questions d'abus sexuel et de viol par une connaissance); familles saines (abordant la violence familiale); gestion financière; collectivités sûres (abordant la question de l'intimidation dans les écoles); vieillir en santé (violence faite aux personnes âgées); pensées saines (abordant les questions de santé mentale et d'estime de soi); ateliers pour les Autochtones; ateliers pour les francophones; gestion des crises (chômage, stress); questions juridiques (Loi sur les propriétaires et locataires).

La conférence sera ouverte à tous les résidents des six quartiers, dans un rayon de 200 km dans le nord de l'Ontario et il y aura des droits d'inscription de 5 \$. Le comité s'attend à ce qu'il y ait environ 150 participants.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	10 025 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-C163 (300944)	STOP! (Phase 2)	Centre des Jeunes Francophones de Toronto (anciennement Le Groupe Jeunesse Francophone de Toronto)

Tirant profit des réalisations de la première phase de leur projet, le Centre des Jeunes Francophones de Toronto (CJFT) continuera à prévenir le crime chez les jeunes francophones ethnoculturels en mettant en œuvre un programme de recherche et d'intervention communautaire. La seconde phase du projet STOP! comprendra le rétablissement des groupes de réflexion menés par les jeunes et axés sur la prévention du crime et les données obtenues au cours de ces séances seront présentées à un comité consultatif (composé de jeunes francophones ethnoculturels de la région de Toronto). Cette information sera utilisée pour établir des lignes directrices pour la création d'un manuel d'intervention lors de crise propre à une culture, intitulé STOP.

En plus d'élaborer le manuel, les membres du comité consultatif participeront à une série d'ateliers sur la formation des instructeurs. L'objectif de ces ateliers sera d'accroître la capacité des participants d'élaborer et de mettre en œuvre un programme de formation qui complètera le

manuel STOP. L'objectif principal de ce programme sera de fournir de la formation sur l'intervention en situation de crise aux jeunes francophones ethnoculturels; cette formation accompagnera une série d'ateliers à l'intention des parents des participants. En plus de donner un accès à des séances de counseling personnel, le programme sera aussi axé sur le règlement de conflits et la gestion de la colère. Le projet comprendra également une série de rencontres et d'ateliers visant à établir des partenariats avec le service de police de Toronto, à réduire les barrières psychologiques qui existent entre le groupe cible et le service de police.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	50 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3340-C167 (300944)	Théâtre communautaire pour prévenir le crime	CANORA
-----------------------	----------------------------------------------	--------

Tirant profit des réalisations de la première phase du projet, au cours de laquelle on a créé une publication de bandes dessinées reflétant les conséquences négatives engendrées par l'activité criminelle, cette phase 2 visera à prévenir la criminalité chez les jeunes francophones ethnoculturels en renforçant leur capacité de leadership et civique et en sollicitant leur participation à diverses activités d'extension.

Le projet *Théâtre Communautaire pour prévenir le crime* sera axé sur un groupe principal de 30 jeunes qui ont été ciblés comme « à risque » à cause de leur situation économique, de leur rendement scolaire ou de problèmes de comportement. Ces jeunes créeront des modules interactifs de théâtre qui refléteront les motifs abordés dans la bande dessinée de la phase 1. Ces modules seront structurés avec soin en vue de favoriser chez l'auditoire des discussions sur les thèmes abordés dans les sketches de théâtre.

De plus, le point central de la formation sera le développement du sentiment d'autonomisation et de confiance en soi chez les participants. Lorsque les modules auront été créés, les participants visiteront plusieurs écoles secondaires francophones de la Région du Grand Toronto, où ils présenteront leurs sketches à des jeunes âgés de 14 à 19 ans.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	25 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3340-C179 (300944)	Programme d'intervention précoce francophone	Centre David Smith Centre
-----------------------	----------------------------------------------	---------------------------

Ce projet d'intervention précoce est conçu pour combler le manque cerné dans les services offerts aux jeunes francophones qui manifestent un comportement à risque élevés à cause d'abus d'alcool ou d'autres drogues. Le programme offre des séances d'apprentissage de l'autonomie fonctionnelle aux jeunes à risque, notamment à ceux qui pourraient commencer à avoir des problèmes à l'école, dans leur vie sociale ou familiale ou avec la justice découlant d'abus d'alcool ou d'autres drogues. Les enseignants et autres sources pertinentes orienteront les jeunes vers le programme afin qu'ils y participent. Trente jeunes (en groupes de dix) participeront à des séances hebdomadaires sur la gestion de la colère, l'autonomie fonctionnelle, les aptitudes sociales et la gestion du stress. Le personnel des écoles sera formé pour exécuter le programme et une évaluation de l'efficacité du programme sera menée.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	20 300 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
----------------------	--------------	------------------------------

3340-C180 (300944)	Jeunes Leaders	Centre d'intégration, de formation et de développement économique (CIFODE)
-----------------------	----------------	----------------------------------------------------------------------------

Le projet fournira un leadership, du mentorat, des ressources et une foule de possibilités éducatives pour les jeunes francophones membres d'une minorité visible d'origine africaine qui risquent d'abandonner l'école et de devenir délinquant.

Le projet comprendra l'établissement d'un comité consultatif et offrira une série d'ateliers sur le développement du leadership qui cibleront 30 jeunes choisis en fonction de leur potentiel de devenir de jeunes leaders. Un comité de sélection choisira les jeunes qui participeront au projet dans deux écoles secondaires d'Ottawa, les écoles Deslauriers et Louis Riel. Les ateliers permettront aux jeunes choisis de mieux comprendre les droits et responsabilités individuels, d'accroître leur capacité de règlement de conflits et favoriseront le développement de coopératives de jeunes. La création d'une base de données de mentors permettra le jumelage entre les mentors et les jeunes à risque et d'accroître les possibilités pour les jeunes à risque d'en apprendre plus sur les ressources éducatives et communautaires à leur disposition pour surmonter les obstacles dans leur vie. Le projet comprendra des possibilités de participation bénévole à des activités communautaires.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	25 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-C186 (300944)	Programme de sensibilisation communautaire sur l'importance de la prévention du crime et de la victimisation auprès des familles francophones de Toronto	Le Cercle Culturel OKAPI de l'Ontario

Le Cercle Culturel OKAPI de l'Ontario propose un projet qui comprendra dix séminaires visant à éduquer un total de cent membres de la collectivité qui sont à risque (dix par séminaire) à propos de la criminalité et de la victimisation. Avec l'aide de plus de trente bénévoles intéressés, l'organisation offrira des séances d'information sur les facteurs de risque tels que la violence faite aux enfants, l'éducation inadéquate, le chômage, les problèmes de santé, etc. qui sont directement liés au fait qu'une personne commet des crimes ou devient une victime d'acte criminel. Les membres de la collectivité qui sont le plus à risque seront invités à participer à ces séances.

Une fois que les membres de la collectivité sauront ce qui favorise le crime et la victimisation, la collectivité sera davantage en mesure de cerner les problèmes précis au sein de leur collectivité et, par conséquent, et d'élaborer les mesures de réponse adéquates aux situations individuelles.

En tant que deuxième composante du projet, le Cercle Culturel OKAPI de l'Ontario prévoit créer un site Web intitulé E-prévention, sur lequel figurera de l'information sur l'éducation, des outils pratiques favorisant la sécurité, ainsi que des liens vers les programmes locaux existants et vers les organismes (anglophones et francophones) qui abordent les questions liées à la prévention du crime. Cela aidera à faire en sorte que les organismes et les particuliers possèdent une source d'information et de référence continues.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	50 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-C187 (300944)	Résolution communautaire de conflits	Centre des services communautaires de Vanier

Cette initiative à multiples volets est conçue pour réduire la violence et accroître les capacités interpersonnelles des jeunes de la collectivité de Vanier. Le projet est constitué de quatre composantes, notamment la règlement de conflits, le mentorat auprès de pairs, les loisirs et le bénévolat. Le programme de règlement de conflits intitulé « Vers le pacifique » sera mis en œuvre dans deux écoles francophones et dans un centre pour les jeunes. Le programme de mentorat et d'apprentissage entre pairs permettra aux jeunes plus âgés de devenir des modèles positifs en offrant à leurs pairs plus jeunes de l'aide avec leurs travaux d'école. Des activités de loisirs structurées planifiées et organisées à l'aide de la rétroaction de jeunes fourniront d'autres activités de distraction. Finalement, un programme de bénévolat sera élaboré pour encourager les jeunes à participer davantage aux activités de leurs quartiers et de leur collectivité.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	35 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-P42 (300944)	Bullying Prevention Program (programme de prévention de l'intimidation)	Pinecrest-Queensway Health and Community Services

Ce programme est fondé sur un programme éducatif détaillé créé par les centres de ressources communautaires de Goulbourn, West Carleton et Kanata, en vue d'habiliter les enseignants, les parents et les élèves à aborder la question de l'intimidation. Les activités comprennent une évaluation des besoins des écoles participantes, l'organisation de séances d'information pour les parents et les enseignants, la mise en place de comités d'école, la mise en œuvre d'ateliers en classe (séances de 30 minutes par semaine pendant 8 semaines) pour enseigner aux élèves comment aborder la question de l'intimidation avec leurs pairs de façon non violente. Un atelier communautaire de formation de l'instructeur pour les fournisseurs de services fait également partie du programme.

Plus de vingt écoles de trois commissions scolaires d'Ottawa participeront à ce projet. Les partenaires de ce projet sont le *Ottawa-Carleton Catholic School Board*, le Conseil scolaire du district d'Ottawa-Carleton, le Conseil scolaire de langue française d'Ottawa-Carleton, le service de police régional d'Ottawa, par l'entremise des agents ressources des écoles, et le *Nepean Community Resource Centre*.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	44 632 \$

NATIONAL

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3540-C63 (303736)	La prévention du crime : profil multimédia des projets pilotes du CNPC	Réseaux canadiens de recherche en politiques publiques (RCRPP)

Les responsables de ce projet utiliseront la télévision et le Web pour rejoindre des individus qui risquent de commettre des crimes ou de devenir victimes d'actes criminels. Ils communiqueront les objectifs de la Stratégie nationale, créeront des ressources pour les organisations qui s'occupent de personnes à risque et fourniront les outils nécessaires pour aider à déterminer les pratiques exemplaires. Le RCRPP publiera, en français et en anglais, une analyse écrite des projets ciblés et il en fera une vaste promotion auprès des décideurs partout au Canada.

Le Réseau de la famille des RCRPP et *Learning and Skills Television Alberta*, par l'entremise de sa chaîne *CourtTV Canada*, travailleront ensemble pour produire les documents suivants :

- Des profils vidéo de six projets du CNPC seront diffusés en anglais (une version française sera aussi produite) sur une période de deux mois et dirigeront les téléspectateurs vers un site Web créé pour l'occasion;
- Un documentaire d'une demi-heure axé sur les six projets ciblés du CNPC;
- Un site Web décrivant les projets en français et en anglais;
- Une « séance de bavardage » qui devrait coïncider avec la télédiffusion initiale de chaque segment vidéo;
- Un sondage interactif sur le Web;
- Une analyse détaillée des résultats du sondage sur le Web qui seront résumés deux fois et communiqués au CNPC à des fins de planification et d'évaluation;
- Un document de discussion qui décrit et analyse les projets ciblés.

Les RCRPP travailleront avec le personnel désigné du CNPC pour choisir, un peu partout au pays, un maximum de dix projets représentatifs qui pourraient être ciblés. Il s'agira de divers projets mettant en pratique des approches innovatrices en matière de prévention du crime au moyen du développement social. *CourtTV Canada* prendra une décision finale quant aux six projets à retenir à partir d'une courte liste. Les six vidéos seront tournés dans différentes régions du pays dans le style documentaire grand public et seront diffusés dans le cadre d'une série sur une période de deux mois.

Plusieurs présentations des vidéos seront prévues sur *CourtTV Canada* à la suite d'émissions populaires telles que « The Practice ». La chaîne affiliée de *CourtTV Canada*, *Canadian Learning Television*, diffusera également les vidéos à plusieurs reprises. Chaque nouveau vidéo sera diffusé deux fois par jour sur chaque chaîne (une fois pendant l'heure de grande écoute) pendant au moins une semaine. *Learning and Skills Television Alberta* négociera aussi la diffusion des vidéos ou de courtes séances promotionnelles des vidéos, au besoin, pour les auditoires liés à la chaîne de radiotélévision CHUM/City.

Chaque vidéo aura une présence sur le Web, formatée sous forme de série de modèles et comprenant des renseignements essentiels à propos de chaque projet (description du projet, méthodes utilisées, coûts du projet, partenaires et résultats du projet). De plus, l'information

pour communiquer avec les coordonnateurs du projet et des liens aux ressources connexes seront aussi fournis. Les téléspectateurs seront dirigés vers le site Web du projet au début et à la fin de chaque diffusion. Le portail Web fournira des renseignements utiles aux organisations qui pourraient vouloir adapter un des projets ciblés pour leur propre collectivité.

Le document de discussion décrira et analysera les six projets en vedette. L'analyse sera pertinente sur le plan des politiques et intégrée au contexte de la prévention du crime par le développement social.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2001-2002	200 000 \$
Engagé	2002-2003	125 831 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation	Province
3340-A09 (304878)	Protection de la Jeunesse Contre la Criminalité	ARC du Canada	

Le projet consiste en la sensibilisation, par la voie des ondes, des communautés francophones et acadiennes aux diverses façons d'agir pour réduire les facteurs de risque auxquels sont exposés les enfants et les adolescents quant à la criminalité, surtout à l'école et dans la rue.

Les ressources pour informer la communauté et les jeunes sur les comportements criminels et sur les façons d'y répondre sont souvent limités dans les communautés francophones et acadiennes. Pour les francophones de certaines communautés, l'accès à des services dans leur langue est souvent ardu.

ARC et son service – le Réseau francophone d'Amérique (RFA) – est stratégiquement placé pour contribuer à l'effort de sensibilisation sur ces comportements. Elles jouent un rôle d'animation communautaire pour les grands débats socioculturels et il y a souvent des jeunes qui participent à la radio, soit comme animateurs, bénévoles ou auditeurs.

Le projet propose les actions et produits suivants :

- Production et diffusion de chroniques sur des initiatives communautaires mises en place dans diverses communautés pour contrer différents comportements criminels, violents et/ou indésirables dont les jeunes sont victimes;
- Production et diffusion de chroniques de mise en situation permettant aux parents de :
 1. Identifier et de reconnaître facilement les facteurs de risques pouvant mener à divers comportements criminels et (ou) violents;
 2. Reconnaître facilement un jeune qui est victime de comportements criminels, violents et (ou) indésirables;
- Production et diffusion de chroniques de mise en situation permettant aux jeunes de reconnaître facilement des comportements criminels et (ou) violents et de connaître la meilleure façon d'y réagir;

- Une session de discussion en salle de classe entre élèves et décideurs communautaires permettant de mieux sensibiliser les jeunes à la question des comportements criminels, violents et (ou) indésirables et d'ouvrir le débat quant à des solutions communautaires.

Les objectifs du projet sont :

1. fournir des idées aux décideurs communautaires en leur donnant des exemples d'actions initiées dans d'autres communautés pour réduire les conséquences des comportements criminels et (ou) violents;
2. sensibiliser les parents à l'importance du renforcement positif à la maison;
3. aider les jeunes à réagir adéquatement aux comportements criminels et (ou) violents;
4. faire en sorte que les leaders communautaires et les jeunes identifient ensemble des solutions pour lutter contre les comportements criminels et (ou) violents.

Pour le contenu des messages, ARC dépendra sur des organismes communautaires qui se spécialisent dans la protection de la jeunesse et qui ont mis sur pied des initiatives à cet effet. ARC prévoit établir des partenariats avec : les centres de santé communautaire et les intervenants du secteur des services sociaux; la Fédération de la jeunesse canadienne-française; Direction-Jeunesse; et la Fédération des juristes d'expression française.

La phase sensibilisation du projet comprendra la diffusion de trois types de chroniques :

- cinq chroniques sur des initiatives modèles réalisées dans d'autres communautés à travers le pays, diffusées deux fois par jour durant quatre semaines;
- cinq capsules-sketches de sensibilisation du public en général aux comportements criminels et/ou violents, aux facteurs à risque et à leurs effets, diffusées trois fois par jour durant quatre semaines; et finalement
- dix capsules-sketches permettant aux jeunes de mieux identifier des manières de réagir à des comportements indésirables de leurs pairs, diffusées deux fois par jour durant quatre semaines.

Suite à la diffusion, des sessions d'échange entre leaders communautaires/scolaires et jeunes auront lieu en salle de classe, pour discuter la problématique des comportements criminels, violents ou indésirables et de leurs effets.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	84 749 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3340-C68 (304896)	Young People's Press Crime Prevention Public Awareness	Communitas Canada/Young People's Press

L'objectif de ce projet est de favoriser de façon proactive la prévention du crime et de réduire les risques que des particuliers, notamment les jeunes à risque, commettent des crimes ou deviennent des victimes d'actes criminels. Le projet est une initiative de 28 mois à multiples volets axée sur les questions de sécurité communautaire et de prévention du crime. Les jeunes recevront de la formation sur la rédaction et l'édition d'articles de journaux et d'Internet en

participant à un Groupe d'écrivains. La plupart des articles porteront sur des initiatives de prévention du crime efficaces chez les jeunes à l'échelle du Canada et plusieurs de ces articles seront soumis aux journaux du Canada pour publication. Un comité consultatif informel des partenaires sera aussi mis sur pied pour offrir une orientation sur tous les aspects de l'initiative.

Treize Groupes d'écrivains seront organisés tout au long du projet (6 dans la Région du Grand Toronto, 6 dans le nord de l'Ontario et 1 sur Internet), pour former environ 360 jeunes. Chaque groupe sera composé de 10 à 50 participants et les séances seront d'une journée à 10 semaines (dans ce dernier cas, cinq séances de deux heures ont lieu pendant dix semaines), au cours desquelles les jeunes apprendront les bases de la rédaction d'un article de journal ou pour Internet et rédigeront au moins un article axé sur la prévention du crime. Un des groupes sera mené en français et au moins un groupe sera axé sur les jeunes autochtones. Ces Groupes d'écrivains constituent une composante de formation unique du projet et permettront d'accroître l'estime de soi chez les participants du groupe.

Des articles seront rédigés par des jeunes âgés de 12 à 21 ans sur la réussite d'initiatives de prévention du crime à l'échelle du Canada, ainsi que sur les efforts des quartiers « à risques élevés » pour réduire la pauvreté, fournir des occasions pour les jeunes et favoriser la collaboration entre les membres de la collectivité. Le projet visera également à établir le profil des initiatives de prévention du crime chez les jeunes dans ces systèmes, et certains articles porteront sur les étapes de planification et de mise en œuvre nécessaires pour élaborer des programmes communautaires de prévention de la délinquance axés sur les risques.

85 articles seront soumis aux journaux pour publication (dont 8 en français), mais jusqu'à 300 articles supplémentaires seront rédigés. Bon nombre des articles seront publiés sur Internet (www.nocrimetime.net) dans 6 numéros spéciaux d'un magazine électronique axé sur la prévention du crime. Cette publication électronique sera inscrite auprès de plus de 900 moteurs de recherche, fera l'objet de promotions hebdomadaires dans *The Toronto Star* et *The Halifax Chronicle-Herald* et également sur *SchoolNet*, qui est accessible à la plupart des écoles canadiennes.

Le comité consultatif informel des partenaires sera composé d'intervenants dans les domaines de l'application de la loi, de la prévention du crime, de la violence familiale, des questions multiculturelles et autochtones, des médias, de l'éducation et des autres questions relatives aux jeunes.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	100 000 \$
Engagé	2003-2004	96 350 \$

Île-du-Prince-Édouard

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3345-A15 (300940)	Je Grandis! Tu Grandis! (I grow! You grow!)	L'Association des femmes acadiennes et francophones de l'Î.-P.-É.

« Je grandis! Tu grandis! » vise à réduire le crime et la victimisation en augmentant l'estime de soi chez les enfants âgés de 0 à 12 ans. Le projet mobilisera les parents et les partenaires communautaires, sensibilisera la population à l'importance de l'estime de soi et augmentera la capacité des parents-substituts et des parents de favoriser l'estime de soi chez les jeunes enfants. Les activités prévues comprennent les suivantes : élaboration d'outils et de ressources et de séances d'information ciblant les parents et autres groupes intéressés, production d'une vidéo sur des sketches écrits par les élèves de la 7^e à la 9^e année, et élaboration d'une campagne de publicité. L'organisation qui parraine le projet a de solides partenariats au sein de la collectivité : la Fédération des parents de l'Île-du-Prince-Édouard (qui représente le comité local de parents), le Centre de santé communautaire Évangéline, le Centre de ressources familiales Cap pour enfants, et la Commission scolaire de langue française.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	13 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3345-E10 (300940)	L'École Évangéline	L'École Évangéline

Ce projet propose d'offrir de la formation sur le règlement des conflits et la médiation auprès des pairs en utilisant le modèle de l'École François Buote (*Gifts of Character*), qui a été mis à la disposition des écoles et des collectivités en vue de la mise en œuvre de mesures de prévention du crime efficaces. Ce projet, par contre, mènera à l'initiation d'activités plus approfondies et durables visant à s'attaquer aux causes profondes du crime.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	21 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3345-P33 (300940)	Virtues Project and Linking Schools and Communities with Peace	Comité de parents de l'École François-Buote

L'objectif de ce projet est de réduire l'incidence de conflits non résolus dans les écoles, ainsi que les risques de violence. Dans le cadre d'un atelier, on initiera les parents, enseignants et élèves au projet *Virtues Language* et à des approches pacifiques de règlement des conflits. Un comité sera créé et sera composé de représentants des écoles du secteur, d'élèves, d'enseignants et de parents en vue de planifier des activités de suivi sur l'harmonie et la paix. Les partenaires sont les élèves, les enseignants et les parents des écoles francophones et des écoles de l'est, le Club Richelieu de Charlottetown, *Peaceworks*, le service de police de Charlottetown et la GRC. Le Club Richelieu de Charlottetown versa une contribution financière.

Niveau d'engagement	Exercice	Montant
Engagé	2002-2003	1 500 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
* 2545-G01 (321042)	Prévention c'est toi, c'est moi, c'est nous, pour le bien-être de tous et toutes	Le Groupe Consultatif Communautaire Évangéline

PHASE 1

Objectif #1 Évaluer le cheminement parcouru dans la communauté en prévention de la criminalité. Faire le point et relancer la communauté dans son engagement soutenu visant la responsabilisation des individus et des associations.

Activités proposées

Tenir un 2ième forum communautaire en prévention du crime regroupant les représentants des associations et organisations de la région Évangéline ainsi que les professeurs et les élèves de la 7ième à la 12ième année de l'École Évangéline pour :

1. faire le point sur l'implantation du Plan d'action adopté par la communauté suite au Forum de mars 1999, présenter les résultats positifs des stratégies et les difficultés rencontrées.
2. recueillir les besoins de la communauté, de l'école et des familles qui se présentent aujourd'hui en 2002 pour assurer une meilleure qualité de vie à la population.
3. recueillir les forces de la communauté, de l'école et des familles de la région Évangéline pour continuer à bâtir des foyers sûrs dans une communauté sécuritaire.
4. engager les membres de la communauté avec le Groupe consultatif communautaire dans le développement continu en matière de prévention de la criminalité: tous et toutes responsables du bien-être de la communauté.

PHASE 2

Objectif # 2 Documenter la démarche de mobilisation entreprise. Identifier les éléments qui ont contribué au succès de la mobilisation. Bâtir un projet menant à une durabilité des efforts qui pourrait servir de modèle à d'autres communautés rurales qui vivent et travaillent en milieu minoritaire, en prévention du crime.

Activités proposées

1. Faire l'étude des résultats des données du forum de la communauté pour ajuster le Plan d'Action pour répondre aux besoins signalés par les participants/tes du Forum de 2002.
2. Faire l'implantation des stratégies du plan d'action 2002 dans la communauté, à l'école et dans les familles.
3. Faire la promotion d'information pertinente aux thèmes relatifs aux stratégies du Plan d'action par la publication et la distribution de bulletins d'information à chacune des familles de la région en format bilingue.
4. Garder en dossier toute la documentation pertinente pouvant être partagée avec des groupes qui pourraient bénéficier de l'expérience de notre région en matière de prévention du crime en adressant les racines du crime.
5. Participer aux rencontres de l'Association de la Prévention du crime de l'Île-du-Prince-Édouard qui rassemble des personnes intéressées à une cause semblable à celle du Groupe consultatif communautaire. Échanger activement avec les groupes de l'Atlantique et du National également.
6. Continuer à offrir des ateliers et des sessions de formation à l'utilisation du langage des dons du caractère comme outil privilégié pour traiter des enjeux concernant les racines à la base de la criminalité en Ontario, au Québec, et dans les 4 provinces de l'Atlantique. Plusieurs sessions ont déjà pris place et d'autres sont à venir comme, par exemple, La Conférence des éducateurs de la petite enfance pour le N.-B. et l'Î.-P.-É. à Frédéricton les 3-4-5 mai; l'Assemblée annuelle de la NS School Board Association à Yarmouth les 30-31 mai et le 1er juin ainsi que des sessions avec certaines communautés religieuses au Québec, et une Commission scolaire à Terre-Neuve.

PHASE 3

Objectif # 3 Offrir aux résidents et résidentes de la région Évangéline une continuité durable dans sa démarche. Soutenir et nourrir les partenariats impliqués dans la poursuite de la responsabilisation de tous et de toutes pour adresser les racines qui causent le crime que ce soit de la petite criminalité ou des actes criminels graves.

Activités proposées

1. Élargir le bassin de diffusion des sessions de formation Virtues: les dons du caractère pour habileter les gens à transformer leur langage du blâme et de la honte en langage qui fait appel aux dons du caractère comme le respect, la justice, la confiance, la tolérance, le courage, avec les groupes d'aînés, de jeunes, d'administrateurs scolaires, de personnel de la santé, de parents, de chefs et employés d'entreprises, responsables du développement communautaire.
2. Faire des rencontres de cuisine dans les divers villages pour amener les gens à partager, à réfléchir et à trouver des éléments de solutions aux questions relatives aux relations parents-adolescents; l'abus des personnes âgées; la violence faite aux femmes, aux filles, aux enfants, et/ou aux hommes vivant en milieux ruraux.

3. Rassembler des personnes du groupe d'âge entre 18 et 30 ans pour réfléchir sur des questions relatives à l'achat de boissons alcoolisées par les adultes pour les mineurs; la violence aux parties de hockey; le fonctionnement du système judiciaire; la résolution de conflits au niveaux familial et communautaire; la victimisation et la revictimisation dans les relations; les droits et responsabilités des jeunes adultes.
4. Organiser des soirées d'information pour divers groupes de la communauté Évangéline avec des gens qui travaillent dans le Système judiciaire, dans les Services aux victimes, dans l'Association du hockey mineur provinciale, dans la Justice réparatrice, dans la Résolution de conflits, dans la Gérance de la colère, et d'autres selon les besoins.
5. Poursuivre la production de présentations pour la télévision communautaire sur des sujets qui touchent la responsabilisation de la famille, de l'école et de la communauté dans la prévention du crime en adressant les racines profondes.
6. Faire des démarches auprès du ministère de la Voirie dans le but de mettre des affiches aux entrées des villages de la région qui indiquent le nom de l'endroit, qui souhaite la bienvenue aux visiteurs, et qui ajoute un message relié à ce projet comme par exemple: Bienvenus à Maximeville. L'alcool au volant est dangereux!
7. Continuer à offrir de la formation en estime de soi individuelle et/ou collective à des temps variés pour avantager la participation de tous selon leurs horaires.
8. Préparer et distribuer des outils simples pouvant servir dans le milieu familial, scolaire, communautaire et/ou industriel pour consolider les efforts du Groupe consultatif pour une responsabilisation toujours plus grande de toute la population en matière de prévention du crime.
9. Préparer des cartes format cartes de crédit, pour placer dans des endroits tels les salles de toilettes publiques avec des numéros de téléphone et/ou noms d'agences pouvant nous aider avec divers enjeux.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	19 695 \$
Engagé	2003-2004	23 845 \$

Québec

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
---------------	-------	-----------------------

3550-A06 (302599)	La violence à l'école, le conseil d'établissement doit-il s'en occuper?	Association des cadres scolaires du Québec
----------------------	-------------------------------------------------------------------------	--------------------------------------------

La violence à l'école, le conseil d'établissement doit-il s'en occuper? En collaboration avec qui? L'objectif du projet est d'élaborer, de mettre à l'essai et de diffuser un programme de formation qui permettra aux différentes instances décisionnelles du milieu scolaire d'être sensibilisées et soutenues dans le rôle qu'elles peuvent jouer dans la prévention de la violence à l'école. Le programme sera mis en œuvre dans plus de 70 % des écoles du Québec et sera offert aux établissements d'éducation anglophones à l'échelle du Canada.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2000-2001	74 000 \$
Engagé	2002-2003	71 400 \$
Engagé	2003-2004	71 400 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
---------------	-------	-----------------------

3550-A08 (304805)	Colloque sur l'intimidation et le taxage	Association des cadres scolaires du Québec
----------------------	------------------------------------------	--------------------------------------------

Le requérant entend tenir, en collaboration avec le ministère de l'Éducation du Québec ainsi qu'avec d'autres organismes partenaires, un colloque provincial sur l'intimidation et le taxage.

Ce colloque s'adresse d'abord aux intervenants du réseau des commissions scolaires, enseignement préscolaire, primaire et secondaire, et également aux intervenants qui collaborent ou peuvent être appelés à collaborer avec l'école afin qu'elle demeure un milieu de vie sain et sécuritaire. Le colloque souhaite rejoindre des parents, des élèves, des membres de direction d'école, des membres du personnel enseignant ainsi que des intervenants provenant des CLSC, d'organismes communautaires et des milieux policier et municipal.

Sans l'apport du CNPC, les parents, les élèves et les organismes communautaires, dans l'incapacité de défrayer eux-mêmes les coûts reliés à leur participation au colloque, ne pourraient être présents, ce qui ferait du colloque un événement réservé aux intervenants du milieu scolaire et en diminuerait ainsi l'impact de concertation et de réseautage.

Au total, 70 délégations francophones et 11 délégations anglophones composées de six personnes chacune pourront s'inscrire au colloque par l'entremise des commissions scolaires. De plus, une dizaine d'organismes communautaires seront invités à venir présenter leurs réalisations à l'intérieur d'un mini salon de l'information.

Le colloque a un triple objectif, soit de partager les données les plus récentes de la recherche relative aux causes et aux voies d'action efficaces pour lutter contre l'intimidation et le taxage; de faire connaître les approches et les expériences prometteuses en milieu scolaire en matière de prévention de l'intimidation et du taxage et de susciter les échanges et la mobilisation des intervenants sur ces questions.

Lors du colloque, des chercheurs viendront présenter les résultats de leurs travaux. De plus, les participants pourront assister à deux ateliers de leur choix; une quinzaine d'ateliers seront présentés sur diverses expériences prometteuses en prévention de l'intimidation et du taxage à l'école. Les participants seront également appelés à prendre part à un atelier d'échanges interrégionaux portant sur les actions à privilégier, sur les défis à relever et sur les conditions gagnantes de concertation à mettre en place.

Un bilan du colloque sera réalisé par le comité organisateur afin de donner suite aux recommandations qui auront été formulées lors de l'événement. Les participants seront également invités à remplir une évaluation de l'événement et les résultats de la compilation des évaluations seront intégrés au bilan. Le bilan ainsi que l'information portant sur le colloque seront diffusés dans les réseaux concernés et sur un site Internet.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	49 000 \$

N° DE DOSSIER	TITRE	Nom de l'organisation
3550-C19 (304255)	Pour la prévention du crime : Stratégie comparée d'actions pour la mise en oeuvre de la Loi sur les armes à feu (Phase 1 - former les intervenants)	Coalition pour le contrôle des armes

Le requérant entend rejoindre la population de sept régions administratives du Québec, notamment le Bas-Saint-Laurent, le Saguenay-Lac-Saint-Jean, Québec, l'Estrie, Montréal, la Côte-Nord et la Montérégie, qui sont des régions où la population est plus à risque d'être victime ou témoin de la mauvaise utilisation des armes à feu (Bureau du Coroner du Québec, 2000).

Il mobilisera les acteurs régionaux de ces régions afin de développer des modèles d'intervention adaptés aux réalités urbaine, rurale et linguistique. Dès le début du projet, trois coalitions d'experts seront mises sur pied. La première regroupera des intervenants de champs différents basés à Montréal; la seconde, des intervenants régionaux du Québec et la troisième, des experts qui travaillent auprès de la population anglophone. Ces coalitions documenteront les réalités régionales et linguistiques, les modèles d'intervention possibles et valideront le développement du projet.

Par la suite, une formation d'environ 3 heures sera élaborée ainsi qu'une boîte à outils. Les modèles d'intervention, le matériel de formation ainsi que celui de la boîte à outils seront expérimentés auprès de chacun des trois milieux cibles visés pour être ensuite rajustés en fonction des commentaires recueillis.

Des ateliers de formation sur la mise en application des nouveaux modèles d'intervention seront finalement offerts dans chacune des sept régions. Ces ateliers rejoindront et mobiliseront près de 200 intervenants qui, par la suite, agiront à leur tour comme agents multiplicateurs pour implanter diverses activités de sensibilisation dans leur milieu.

Les connaissances des professionnels quant aux facteurs de risque associés à la mauvaise utilisation et à la victimisation par les armes à feu des jeunes et des femmes seront évaluées avant et après leur participation aux ateliers. Cette évaluation visera aussi à déterminer le niveau de satisfaction quant au matériel présenté et distribué, et pourra guider le développement de nouvelles initiatives. D'autres activités sont également prévues pour mesurer l'impact du projet dans les sept régions ciblées.

Finalement, le matériel élaboré sera distribué à l'échelle du Québec et du Canada, et on mettra sur pied un centre de documentation en ligne bilingue, contenant tout le matériel de la boîte à outils.

<i>Niveau d'engagement</i>	<i>Exercice</i>	<i>Montant</i>
Engagé	2002-2003	130 600 \$
Engagé	2003-2004	130 000 \$
Engagé	2004-2005	120 000 \$